



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU GARD

**PROJET DE SCHEMA  
DEPARTEMENTAL  
DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE  
DU GARD**

**Propositions présentées par le Préfet du Gard  
à la CDCI du 9 octobre 2015**

## Table des matières

<b>I- BILAN / ÉTAT EXISTANT DE L'INTERCOMMUNALITÉ.....</b>	<b>3</b>
<b>II- LES EPCI À FISCALITÉ PROPRE.....</b>	<b>13</b>
<b>III- RÉDUCTION DU NOMBRE DE SYNDICATS INTERCOMMUNAUX -MIXTES .....</b>	<b>20</b>
<b>FICHES THÉMATIQUES</b>	
<i>Compétence Déchets Ménagers et Assimilés.....</i>	<i>23</i>
<i>Compétences GEMAPI.....</i>	<i>27</i>
<i>Compétence Électricité.....</i>	<i>31</i>
<i>Compétence Assainissement et AEP.....</i>	<i>34</i>
<i>Compétence DFCI.....</i>	<i>38</i>
<i>Compétence Scolaire.....</i>	<i>43</i>
<i>Compétence Divers.....</i>	<i>48</i>
<b>IV- PÔLES D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL.....</b>	<b>58</b>
<b>V- PÔLE MÉTROPOLITAIN.....</b>	<b>59</b>
<b>VI-CARTOGRAPHIE.....</b>	<b>60</b>

## I- Bilan de l'intercommunalité

Avant la mise en œuvre de la loi RCT de 2010, le Gard comptait 257 groupements répartis en :

- 2 communautés d'agglomération : CA Nîmes Métropole et CA du Grand Alès en Cévennes (pour 4 communes gardoises, CA du Grand Avignon) ;
- 29 communautés de communes (et 2 CC interdépartementales ayant leur siège dans l'Hérault et l'Ardèche) ;
- 162 syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) ;
- 21 syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM) ;
- 24 syndicats mixtes fermés ;
- 19 syndicats mixtes ouverts.

12 communes n'adhéraient pas à un EPCI à fiscalité propre (FP).

8 communautés de communes avaient une population inférieure à 5 000 habitants.

### Bilan de la mise en œuvre du Schéma 2011

#### *Bilan relatif aux EPCI à fiscalité propre*

Tous les projets inscrits au Schéma ont été réalisés et ont donné lieu à 12 procédures de fusion ou de modification de périmètre.

Il n'y a plus de communes isolées dans le département. Les EPCI à fiscalité propre recouvrent la totalité du territoire.

#### *Bilan relatif aux syndicats*

Parmi les syndicats, ce sont surtout les syndicats intercommunaux qui ont été concernés par la mise en œuvre du SDCI.

Ce sont 44 syndicats qui ont été supprimés en application du SDCI ou à la faveur de nouvelles situations juridiques.

À noter également la création du Pôle Métropolitain Nîmes-Alès.

### Situation actuelle

Au 1<sup>er</sup> septembre 2015, les 353 communes du département adhèrent à 200 groupements :

- 3 communautés d'agglomération : CA de Nîmes Métropole, CA Alès Agglomération, CA du Gard Rhodanien et pour 6 communes gardoises, CA du Grand Avignon (Vaucluse) ;
- 16 communautés de communes et 1 interdépartementale ayant son siège dans le département de l'Hérault ;
- 116 syndicats intercommunaux à vocation unique ;
- 17 syndicats intercommunaux à vocation multiple ;
- 30 syndicats mixtes fermés ;
- 17 syndicats mixtes ouverts ;
- 1 pôle métropolitain.

Arrondissement	Nîmes	Alès	Le Vigan	Siège hors Gard	TOTAL GARD	
					EPCI	Syndicats
Pôle Métropolitain	1					1
CA	2	1		1	3	
CC	9	4	3	1	16	
SM fermés	19	8	3	-		30
SM ouverts	12	3	2	-		17
SIVOM	8	4	5	-		17
SIVU	62	33	21	-		116
TOTAL	113	53	34	2	19	181
					200	

**Les tableaux qui figurent dans les pages suivantes synthétisent :**

**- les compétences,**

**- les données fiscales,**

**-les données budgétaires.**

Compétences exercées

Communautés d'Agglomération	Compétences obligatoires				Compétences optionnelles						Compétences facultatives
	Aménagement de l'espace	Développement économique	Habitat	Politique de la ville	Voirie	Assainissement	Eau	Environnement	Equipements culturels et sportifs	Action sociale	
<b>Alès Agglomération</b>	- PLU - SCOT - ZAC - Mobilité	-Zones d'activité -Action de développement économique communautaire	-Programme local de l'habitat -Politique du logement -Aides financières -Réserve foncière -Amélioration du parc	-Contrat de ville - Dispositif contractuel de développement urbain	-Voirie communautaire - Parc de stationnement communautaire	- Collectif - Autonome		- Pollution de l'air - Nuisances sonores -Maîtrise de l'énergie - Collecte et traitement des déchets	- Equipements culturels d'intérêt communautaire - Equipements sportifs d'intérêt communautaire		- Enseignement -Petite enfance -Restauration scolaire - Amenée eau brute - Tourisme -Travaux et urbanisme - Numérique -Santé publique - SIIG -Incendie et sécurité
<b>Nîmes Métropole</b>	-SCOT -ZAC -Lotissements d'activité économique - Transport urbain	-Zones d'activité -Action de développement économique communautaire	-Programme local de l'habitat -Politique du logement -Aides financières -Réserve foncière -Amélioration du parc	- Dispositif contractuel de développement urbain -Prévention de la délinquance	-Voirie communautaire - Parc de stationnement communautaire	- Collectif - Autonome	Adduction eau	- Pollution de l'air - Chemin randonnée -Politique de préservation de l'environnement -Collecte et traitement des déchets	- Equipements culturels d'intérêt communautaire - Equipements sportifs d'intérêt communautaire		-Culture - Numérique - Aires d'accueil des gents du voyage -Réserve foncière
<b>CA du Gard Rhodanien</b>	-SCOT -ZAC - Transport urbain	-Zones d'activité -Action de développement économique communautaire	-Programme local de l'habitat -Politique du logement -Aides financières -Réserve foncière -Amélioration du parc	- Dispositif contractuel de développement urbain -Prévention de la délinquance	-Voirie communautaire - Parc de stationnement communautaire			- Pollution de l'air - Nuisances sonores -Maîtrise de l'énergie - Collecte et traitement des déchets	- Equipements culturels d'intérêt communautaire - Equipements sportifs d'intérêt communautaire	-3ème âge -Petite enfance -Centres d'hébergement	-Protection des biens et des personnes - Tourisme - Culture et sports -Aires d'accueil des gents du voyage

Communautés de communes	Compétences obligatoires		Compétences optionnelles						Compétences facultatives
	Aménagement de l'espace	Développement économique	Environnement	Logement cadre de vie	Voirie	Equipements culturels, sportifs et d'enseignement	Action sociale	Assainissement	
<b>CC du Pays de Sommières</b>	- PLU - SCOT - Pays - SIIG	- ZAC - Droit de préemption pour ZAE, DUP - Convention avec ANPE	- DFCI - Collecte et traitement des déchets	PIG	Voirie communautaire	Equipements scolaires + école de musique		SPANC	- Actions en faveur du 3ème age - Tourisme - Centres sociaux intercommunaux - Enfance et jeunesse -Gendarmerie
<b>CC de la Côte du Rhône Gardoise</b>	- SCOT - Pays	-ZAC -Participation à l'Agence de développement économique du Gard Rhodanien	- DFCI - Collecte et traitement des déchets		-Voirie communautaire -Eclairage public -Sécurité routière		Petite enfance	Assainissement collectif et agricole	- Risque inondation - Demandes liées au droit du sol - Politique culturelle communautaire -SIIG
<b>CC Rhône, Vistre, Vidourle</b>	- PLU - SCOT - Pays - SIIG	- ZAC - Droit de préemption pour ZAA	Collecte et traitement des déchets		Voirie communautaire	Equipements scolaires		Assainissement non collectif	-Sécurité -Manifestations culturelles, sportives et touristiques
<b>CC Terre de Camargue</b>	- SCOT SIIG aménag. rural - Pays	- ZAC - Développe-ment tourisme maritime - Accueil des entreprises	Collecte traitement des déchets	Lutte contre l'exclusion	Voirie communautaire	équipements sportifs d'intérêt communautaire		SPANC	- Eclairage public - Etudes et construction du réseau d'eaux pluviales , du réseau d'assainissement et du réseau de distribution d'eau potable  - Restauration scolaire - Activités culturelles
<b>CC de Petite Camargue</b>	- SCOT -Aménag. rural -Application droit des sols -Dévelop. durable	- ZAC - Accueil des entreprises Tourisme - Protection patrimoine Aide micro-entreprises	Collecte et traitement des déchets	OPAH	Voirie communautaire	Equipements sportifs d'intérêt communautaire + école de musique		SPANC	- Restauration scolaire - Partenariat culturel d'intérêt communautaire - Aires de stationnement gens du voyage - Création plan de déplacement - Etude élaboration contrat local de sécurité - Equipement de la police intercommunale
<b>CC Beaucaire Terre d'Argence</b>	- SCOT -Pays -Plan d'actions foncières -SIIG	-ZAC -Création ZA nouvelles -Aides directes et indirectes en faveur Commerce artisanat agriculture -Tourisme -Réseau très haut débit	-Collecte et traitement des déchets -Propreté urbaine - Gestion cours d'eaux télé alerte -gestion milieux naturels -démousticat.	Logement social PLH OPAH PST			-Soutien CLIC MLJ -RAM -Lieux méditation parentale	Schéma directeur assainissement communautaire	-Soutien des associations -Soutien culture régionale -Patrimoine -Fourrière animale -Plan d'accessibilité -Eclairage public

Propositions présentées par le Préfet du Gard  
à la CDCI du 9 octobre 2015

Communauté de communes	Compétences obligatoires		Compétences optionnelles						Compétences facultatives
	Aménagement de l'espace	Développement économique	Environnement	Logement cadre de vie	Voirie	Equipements culturels, sportifs et d'enseignement	Action sociale	Assainissement	
<b>CC du Pont du Gard</b>	- SCOT -Pays -SIIG	-ZAC -aide création entreprise soutien commerce -Tourisme -insertion emploi	-patrimoine local nature -Elimination des déchets -Etude pour harmoniser la prévention des inondations -Etude pour harmoniser la prévention des incendies	-Logement personnes défavorisées -OPAH	Voirie		-petite enfance	SPANC	-service de police intercommunale -Fourrière automobiles - politique culturelle et sportive communautaire - CISPD
<b>CC Leins Gardonnenque</b>	-SCOT -Création d'un schéma de secteur -Pays	-ZAC -Promotion Activité agricole -Tourisme	-Patrimoine historique -Collecte et traitement des déchets	-Logement social -Schéma prévisionnel de développement de logements sociaux		Equipements sportifs culturels d'intérêt communautaire	-Etablissem. accueil enfance et petite enfance -Point emploi	SPANC	-Spectacles vivants -Manifestations culturelles sportives d'intérêt communautaire -Activités périscolaire -Fourrière animale -Diagnostic accessibilité des bâtiments voirie et espace public diagnostic énergétique -Propreté urbaine
<b>CC Causses Aigoual Cévennes terre solidaire</b>	-Pays -SCOT	-Soutien développement local et aux acteurs économiques locaux -Tourisme -Zones d'activité communautaire	-Collecte et traitement des déchets -DFCI -Gestion milieux aquatiques		Voirie communautaire	Equipements sportifs d'intérêt communautaire	-Enfance -Soutien aux associations -Lieux de ressources -Accueil personnes âgées		-Politique culturelle communautaire et équipements culturels d'intérêt communautaire -Electrification rurale -Mutualisation matériel et aides aux communes en matière de handicap -Communication
<b>CC Piemont Cévenol</b>	-SCOT -ZAC	-ZAC et Zone d'activité communautaire -Tourisme -Emploi formation	-Collecte et traitement des déchets -Protection environnement communaut.	Habitat	Voirie communautaire	Equipements sportifs d'intérêt communautaire	-Structures d'accueil d'intérêt communaut. -actions sociales d'intérêt communaut.	SPANC	Politique culturelle communautaire (théâtre,cinéma..)
<b>CC Vivre en Cévennes</b>	- SCOT Pays SIIG	-Zones d'activité -Tourisme	-Collecte et traitement des déchets -Collecte sélective -Espaces verts -DFCI	OPAH et PLH	Voirie communautaire	Equipements sportifs d'intérêt communautaire	-CIAS -Garderies -Petite enfance	SPANC	-Restauration scolaire -Politique culturelle communautaire
<b>CC de Ceze Cévennes</b>	-Projet de territoire -SCOT -réserves foncières -SIIG	-Zone d'activité -Soutien économie locale -Tourisme -Développement durable	Protection petit patrimoine	-Logement personnes défavorisées -Politique de la ville			-Activités extra scolaires -Enfance jeunesse famille	SPANC	-Politique culturelle communautaire dont soutien aux associations

Propositions présentées par le Préfet du Gard  
à la CDCI du 9 octobre 2015



Communauté de communes	Compétences obligatoires		Compétences optionnelles						Compétences facultatives
	Aménagement de l'espace	Développement économique	Environnement	Logement cadre de vie	Voirie	Equipements culturels, sportifs et d'enseignement	Action sociale	Assainissement	
<b>CC des Hautes Cévennes</b>	-SCOT -Pays schéma directeur aménagement des espaces communaux -Numérique	-Zones d'activité -Tourisme	-collecte et traitement des déchets -gestion des milieux aquatiques	Aide à l'habitat OPAH PIG			PLIE	SPANC	-Politique culturelle communautaire (théâtre, cinéma...) -Transports scolaires -Cantine scolaire -Mutualisation des services
<b>CC Pays d'Uzès</b>	- SCOT Prévention des risques - ZAC	-Zones d'activité -Tourisme - Immobilier d'entreprises -Actions développement économique	-Elimination des déchets - Gestion des déchets du BTP -Elaboration zones de publicité -Gestion ressources eau	-Programme local de l'habitat	Voirie communautaire	Equipements sportifs d'intérêt communautaire	-Petite enfance -Actions en faveur de la Santé de l'enfance et des personnes âgées	SPANC	-transports -Fourrière animale -Agenda 21 Natura 2000 -Service de police intercommunal -Prévention de la délinquance - Fête du livre, le temps des cerises (culture)
<b>CC Pays Viganais</b>	- SCOT Pays SIIG	-Zones d'activité -Tourisme -Aide aux entreprises et assistance aux acteurs éco locaux et organismes chargés insertion -Pépinière d'entreprises -Plan patrimoine emploi -Gestion de l'abattoir -Développement des TIC	-Collecte et traitement des déchets -DFCI -Maîtrise énergie	OPAH	Voirie communautaire	Equipements sportifs et culturel d'intérêt communautaire	-Création d'un CIAS -Structures hébergement médico-sociale -Soutien associations caritatives aux familles.. -Gestion de crèches RAM		-NTIC -PAIO -Rénovation patrimoine comm.
<b>CC Pays Grand Combien</b>	-SCOT -Schémas de secyeur	-Zones d'activité -Action de développement éco et en faveur de l'emploi -Tourisme	-Collecte et traitement des déchets - protection des cours d'eaux	-FSL Logement personnes défavorisées -Politique de la ville -Logement social		Equipements sportifs d'intérêt communautaire		SPANC	-Diverses manifestations culturelles

## Données financières

### Budget principal seul (pour comparaison avec les ratios nationaux) 2014

COLLECTIVITE	PRODUITS D'INVESTISSEMENT				EMPLOIS D'INVESTISSEMENT							
	Montant EPCI en K€	Montant €/Hab		% EPCI / Ratio national	Montant EPCI en K€	Montant €/ Hab		% EPCI / Ratio national	Dont Annuité de la dette			
		EPCI	Ratio national			EPCI / Hab	Ratio national		Montant EPCI en K€	Montant €/ Hab		% EPCI / Ratio national
CA Ales	20 940	207	206	100%	21 602	214	197	109%	4 515	45	28	
CC Cèze Cévennes	767	39	130	30%	340	17	129	13%	81	3	15	20%
CC des Hautes Cévennes	199	53	101	52%	84	22	103	21%	11	3	16	19%
CC Pays Grand'Combien	1 072	77	130	59%	898	64	129	50%	326	23	15	153%
CC Vivre en Cévennes	1 993	160	130	123%	2 328	187	129	145%	496	40	15	267%
CC Beaucaire Terre d'Argence	4 995	164	130	126%	4 410	145	129	112%	227	7	15	47%
CC Côte du Rhône Gardoise	222	23	130	18%	137	14	129	11%	29	3	15	20%
CA Gard Rhodanien	1 924	28	206	14%	1 589	23	197	12%	239	3	28	11%
CC Leins Gardonnenque	1 101	88	130	68%	774	62	129	48%	57	5	15	33%
CA Nîmes Métropole	18 374	76	206	37%	33 293	137	197	70%	3 015	12	28	43%
CC Pays de Sommières	1 599	75	130	58%	2 169	102	129	79%	860	41	15	273%
CC Pays d'Uzès	1 204	44	130	34%	9 390	34	129	26%	60	2	15	13%
CC Petite Camargue	6 552	265	130	204%	6 379	258	129	200%	505	20	15	133%
CC Pont du Gard	2 709	109	130	84%	1 646	66	129	51%	48	2	15	13%
CC Rhône Vistre Vidourle	5 410	214	130	165%	4 879	193	129	150%	548	22	15	147%
CC Terre de Camargue	8 008	392	130	302%	4 630	227	129	176%	573	28	15	187%
CC Pays Viganais	2 742	262	130	202%	2 549	243	129	188%	532	51	15	340%
CC Causses Aigoual Cévennes	260	45	101	45%	476	83	103	81%	531	51	15	340%
CC Piémont Cévenol	631	30	130	23%	572	27	129	21%	174	8	15	53%

*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
à la CDCI du 9 octobre 2015*

**Budget principal seul (pour comparaison avec les ratios nationaux) 2014**

COLLECTIVITE	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				CHARGES DE FONCTIONNEMENT							
	Montant EPCI en K€	Montant €/Hab		% EPCI / Ratio national	Montant EPCI en K€	Montant €/ Hab		% EPCI / Ratio national	K€	Dont charges de personnel		% EPCI / Ratio national
		EPCI	Ratio national			EPCI / Hab	Ratio national			EPCI	Ratio national	
CA Ales	65 613	650	430	151%	60 474	599	386	155%	26 977	267	115	232%
CC Cèze Cévennes	3 587	180	326	55%	3 556	179	282	63%	894	45	93	48%
CC des Hautes Cévennes	1 036	276	276	100%	977	260	248	105%	501	133	73	182%
CC Pays Grand'Combien	6 403	459	326	141%	6 327	453	282	161%	3 176	228	93	245%
CC Vivre en Cévennes	6 347	511	326	157%	5 693	458	282	162%	2 926	235	93	253%
CC Beaucaire Terre d'Argence	8 234	271	326	83%	5 695	187	282	66%	1 280	42	93	45%
CC Côte du Rhône Gardoise	3 542	367	326	113%	3 161	328	282	116%	1 271	132	93	142%
CA Gard Rhodanien	25 883	370	430	86%	25 005	358	386	93%	11 470	164	115	143%
CC Leins Gardonnenque	3 276	262	326	80%	3 042	243	282	86%	458	37	93	40%
CA Nîmes Métropole	56 851	235	430	55%	53 566	221	386	57%	14 941	62	115	54%
CC Pays de Sommières	14 270	673	326	206%	14 078	664	282	235%	6 671	315	93	339%
CC Pays d'Uzès	8 731	317	326	97%	8 025	291	282	103%	2 134	77	93	83%
CC Petite Camargue	11 102	448	326	137%	10 115	409	282	145%	3 872	156	93	168%
CC Pont du Gard	9 325	376	326	115%	8 554	345	282	122%	3 169	128	93	138%
CC Rhône Vistre Vidourle	15 292	604	326	185%	14 351	567	282	201%	8 092	320	93	344%
CC Terre de Camargue	14 527	712	326	218%	13 788	675	282	239%	4 775	234	93	252%
CC Pays Viganais	6 375	608	326	187%	6 231	594	282	211%	3 333	318	93	342%
CC Causses Aigoual Cévennes	2 534	440	276	159%	2 355	409	248	165%	1 345	233	73	319%
CC Piémont Cévenol	7 215	345	326	106%	7 217	340	282	121%	3 333	159	93	171%

*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
à la CDCI du 9 octobre 2015*

**ELEMENTS FISCAUX PAR EPCI DU GARD 2015**

Nom	Population totale 2015	Population municipale 2015	Superficie en km <sup>2</sup>	Densité de l'EPCI	Taux de fiscalité				Potentiel fiscal			Coefficient d'intégration fiscale (CIF)	
					CFE	TH	TFB	TFNB	Potentiel fiscal de l'EPCI	Potentiel fiscal par pop DGF	Potentiel fiscal moyen de la catégorie	CIF de l'EPCI	CIF moyen de la catégorie
CA Alès Agglomération	102 011	99 022	627	158	30,10%	10,77%	0,30%	6,53%	28 986 582	274	438	0,54	0,33
CC de Cèze Cévennes	19 827	19 521	319	61	0,17%	9,19%	2,28%	5,06%	2 559 194	113	279	0,29	0,35
CC des Hautes Cévennes	3 757	3 639	215	17	1,96%	3,12%	5,13%	11,10%	395 410	70	131	0,40	0,32
CC du Pays Grand Combien	13 954	13 672	127	108	30,02%	15,62%	6,94%	19,06%	1 123 176	76	279	0,52	0,35
CC Vivre en Cévennes	12 429	12 373	92	135	25,74%	17,33%	9,44%	31,75%	608 930	46	279	0,71	0,35
CC Beaucaire terre d'Argence	30 392	30 123	205	146	33,22%	10,44%	0,00%	2,73%	12 812 507	415	279	0,38	0,35
CC de la Côte du Rhône Gardoise	9 641	9 526	47	204	36,93%	10,37%	0,00%	3,74%	2 059 708	210	279	0,32	0,35
CA du Gard Rhodanien	69 919	68 525	612	112	25,85%	10,51%	3,48%	3,48%	20 582 365	281	438	0,23	0,33
CA Leins Gardonnenque	12 515	12 490	122	103	25,72%	10,95%	0,92%	6,47%	1 293 165	100	279	0,36	0,35
CA Nîmes Métropole	242 312	240 006	687	349	34,30%	10,77%	0,00%	4,09%	79 390 603	319	438	0,29	0,33
CC du Pays de Sommières	21 200	21 193	183	116	34,66%	13,73%	2,92%	12,06%	2 858 821	126	279	0,55	0,35
CC Pays d'Uzès	27 538	26 822	441	60	30,92%	11,14%	2,52%	6,75%	5 811 701	189	279	0,29	0,35
CC Petite Camargue	24 762	24 898	203	122	31,68%	10,45%	0,00%	3,38%	9 293 296	361	279	0,35	0,35
CC Pont du Gard	24 781	24 600	254	96	24,82%	10,28%	0,00%	2,85%	9 637 041	367	279	0,34	0,35
CC Rhône Vistre Vidourle	25 325	25 262	81	310	26,55%	10,35%	0,00%	3,04%	8 772 100	332	279	0,41	0,35
CC terre de Camargue	20 414	20 406	202	100	27,37%	10,36%	0,00%	3,56%	4 673 586	116	279	0,36	0,35
CC du Pays Viganais	10 486	10 139	383	26	30,88%	11,44%	1,52%	6,26%	2 725 735	216	279	0,44	0,35
CC Causses Aigoual Cévennes	5 766	5 629	475	12	7,75%	5,50%	5,10%	23,36%	615 626	66	131	0,41	0,32
CC du Piémont Cévenol	20 935	20 803	451	46	27,11%	11,72%	2,15%	6,91%	2 809 184	122	279	0,36	0,35

**Définitions:**

Potentiel fiscal:

Indicateur de la richesse fiscale de l'EPCI, le potentiel fiscal est égal à la somme des montants que produiraient les taxes perçues si l'on appliquait aux bases de ces taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Coefficient d'intégration fiscale (CIF):

Indicateur du niveau d'intégration des communes dans l'EPCI, il est calculé par le rapport entre la fiscalité levée par l'EPCI et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER DU GARD

## L'INTERCOMMUNALITE DANS LE GARD au 1er Janvier 2015

Edition : janvier 2015



### Périmètres :

Etablissements Publics de  
Coopération Intercommunale

Communes rattachées à un EPCI  
dont le siège se situe dans  
un département limitrophe

### Limites administratives :

Communes

Département du Gard

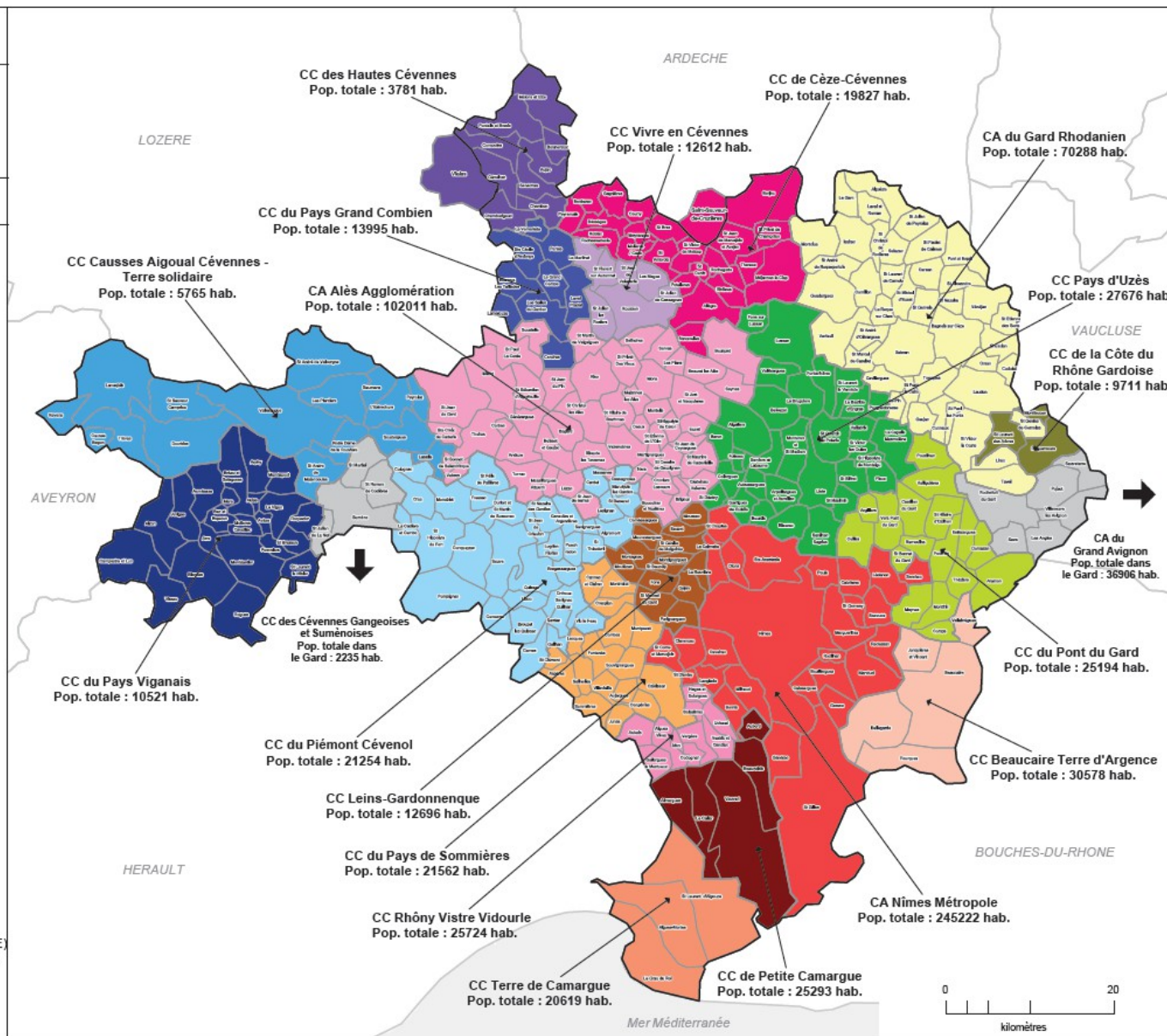
Départements limitrophes

### Sources :

- Préfecture du Gard

- Recensement population totale 2012 (INSEE)  
Populations légales en vigueur au 01/01/2015

- GeoFla © (IGN)



Propositions présentées par le Préfet du Gard  
à la CDCI du 9 octobre 2015

## II - Les EPCI à fiscalité propre

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L. 5210-1-1 du code général des collectivités territoriales relatif au schéma départemental de coopération intercommunale.

La loi prévoit la constitution d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants, ce seuil pouvant être adapté sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants.

Les adaptations sont les suivantes :

- dans un département dont la densité démographique est inférieure à la moitié de la densité nationale, lorsque la densité de l'EPCI est inférieure à la moitié de la densité nationale, le seuil démographique est déterminé en pondérant le nombre de 15 000 habitants par le rapport entre la densité démographique du département et la densité nationale ;
- lorsque la densité démographique est inférieure à 30 % de la densité nationale ;
- lorsque 50 % au moins des communes de l'EPCI sont situées en zone de montagne au sens de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 ;
- lorsque l'EPCI a plus de 12 000 habitants et est issu d'une fusion intervenue entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la date de publication de la loi NOTRe.



Quatre EPCI à fiscalité propre sont remis en cause par les nouveaux seuils : la communauté de communes des Hautes Cévennes, la communauté de communes Vivre en Cévennes, la communauté de communes Leins Gardonnenque et la communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise.

La communauté de communes des Hautes Cévennes avec une population de 3781 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ne peut rester en l'état compte tenu du seuil des 5 000 habitants propre aux zones de montagne.

Les trois autres communautés sont en dessous du seuil de 15 000 habitants et ne peuvent prétendre à une dérogation.

Ces EPCI ont vocation soit à fusionner, soit à voir leurs communes s'intégrer à différents EPCI voisins.



Par ailleurs, les nombreux échanges avec les élus ont mis en lumière une volonté de travailler ensemble sur des projets d'évolution à plus long terme des périmètres d'autres EPCI à fiscalité propre. Ont notamment été évoqués des rapprochements entre :

- les CC Causses Aigoual Cévennes Terre solidaire – CC du Pays Viganais – CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises,
- les CC Terre de Camargue – CC de Petite Camargue – CC Rhône Vistre Vidourle
- les CC du Pont du Gard – CC du Pays d’Uzès.

Les services de l’État considèrent très pertinents ces rapprochements. À l’initiative des membres de la CDCI, ces rapprochements pourraient utilement être ajoutés par voie d’amendements dans le SDCI 2015/2016.

### **Extension de périmètre de la Communauté d’Agglomération du Gard Rhodanien**

La CC de la Côte du Rhône Gardoise comptant 9 711 habitants, sans entrer dans le champ des dérogations prévues par la loi NOTRe, doit évoluer vers une structure de plus de 15 000 habitants.

La commune de Saint Laurent des Arbres s’intègre dans un flux de circulation des populations au nord vers Laudun-l’Ardoise, Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit alors que les communes de Montfaucon et Roquemaure ont des flux orientés résolument vers Avignon.

Il est proposé le rattachement de la commune de Saint Laurent des Arbres à la CA du Gard Rhodanien qui formerait un ensemble de 73 001 habitants et de 43 communes.

En concertation avec le Préfet du Gard, le Préfet de Vaucluse propose quant à lui d’étendre le périmètre de la CA du Grand Avignon aux communes de Roquemaure et Montfaucon dans un ensemble de 17 communes et de 193 654 habitants.

Cette proposition figure dans le projet de SDCI de Vaucluse.

## **Fusion de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et de la Communauté de Communes Leins-Gardonnenque**

La communauté de communes Leins Gardonnenque compte 12 696 habitants et se trouve ainsi sous le seuil des 15 000 habitants fixé par la loi NOTRe. Elle ne peut prétendre à aucune dérogation législative lui permettant de conserver un statu-quo.

Pour répondre au souhait des élus désireux d'éviter l'éclatement d'une structure qui a acquis au fil des ans une cohésion reconnue, il est proposé de fusionner cet EPCI avec la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole pour constituer un ensemble de 41 communes, fort de 257 918 habitants.

La plupart des communes composant la CC Leins Gardonnenque, puisque toutes situées dans l'arrondissement de Nîmes, sont proches de la ville chef-lieu et certaines sont même limitrophes de Nîmes. Les communes de la CC Leins Gardonnenque font partie de l'aire urbaine de Nîmes à l'exception de Moulezan. Elles font aussi partie du bassin d'emploi de Nîmes, du SCOT Sud Gard et du Pays Garrigues Costières.

Cette proximité explique en grande partie la grande attractivité de Nîmes sur cette CC. En termes d'emploi et de services notamment, l'essentiel des trajets des résidents de ce territoire communautaire s'effectue vers la ville chef-lieu de département. Les deux EPCI sont dans le même bassin d'emploi.

Un réseau routier structurant en constant développement, doublé d'un réseau ferroviaire desservant les villages de la Gardonnenque permet un déplacement aisé des administrés vers la capitale départementale.

Ces deux EPCI connaissent tous deux une dynamique démographique forte qui tend à favoriser les flux de populations au sein de leurs territoires.

Le périmètre du nouvel EPCI constitué viendra épouser les contours de ce bassin de vie riche d'échanges et renforcera ainsi la cohésion spatiale de ce territoire déjà réuni dans un même SCOT et Pays. L'actuelle communauté d'agglomération de Nîmes Métropole associe déjà une des plus grandes villes françaises, des communes péri-urbaines et des villages des garrigues et costières.

L'espace nîmois doit poursuivre sa montée en puissance pour maintenir son rang de 3ème pôle urbain (après Toulouse et Montpellier) de la nouvelle grande région Languedoc Roussillon – Midi Pyrénées au moment où la communauté d'agglomération de Perpignan se transforme en communauté urbaine.

Par ailleurs, il est à relever que les taux de fiscalité de ces deux entités sont très voisins, ce qui facilite leur fusion.



**Fusion de la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération et des  
Communautés de Communes Hautes Cévennes, Vivre en Cévennes  
et Pays Grand Combien**

La partie nord du département comprend trois CC dont la population est inférieure à 15 000 habitants :

- la CC du Pays Grand'Combien : 13 995 habitants,
- la CC des Hautes Cévennes : 3781 habitants,
- la CC Vivre en Cévennes : 12 612 habitants.

La CC du Pays Grand'Combien peut bénéficier de la dérogation « zone de montagne ».

La non-conformité des CC des Hautes Cévennes et Vivre en Cévennes au regard de la loi NOTRe rend nécessaire la fusion de ces communautés de communes avec un autre EPCI à FP.

Il convient de signaler la procédure en cours concernant le retrait de la commune de Vialas de la CC des Hautes Cévennes et son adhésion concomitante à la CC des Cévennes au Mont Lozère. La CC des Hautes Cévennes a accepté ce retrait et la CC des Cévennes au Mont Lozère a acceptée l'adhésion de Vialas.

Cette procédure trouvera sa conclusion avant l'approbation du projet de SDCI et après que la CDCI du Gard ait été consultée.

Ces EPCI, tous les quatre situés dans l'arrondissement d'Alès forment un ensemble géographique caractéristique du bassin cévenol à l'histoire commune.

Ces territoires fortement marqués par la fermeture des houillères sont confrontés aux mêmes enjeux de reconversion économique et d'accès à des services mutualisés qui nécessitent la création d'une structure unique pour la mise en œuvre des politiques économique, sociale...d'autant que ceux-ci appartiennent au même SCOT et Pays.

En termes de bassin de vie et d'emploi, la CC des Hautes Cévennes, la CC Vivre en Cévennes et la CC du Pays Grand Combien sont dans la zone d'attraction exercée par la ville d'Alès que ce soit au niveau des déplacements domicile-travail, d'accès aux soins, au lycée et études supérieures ainsi qu'aux loisirs.

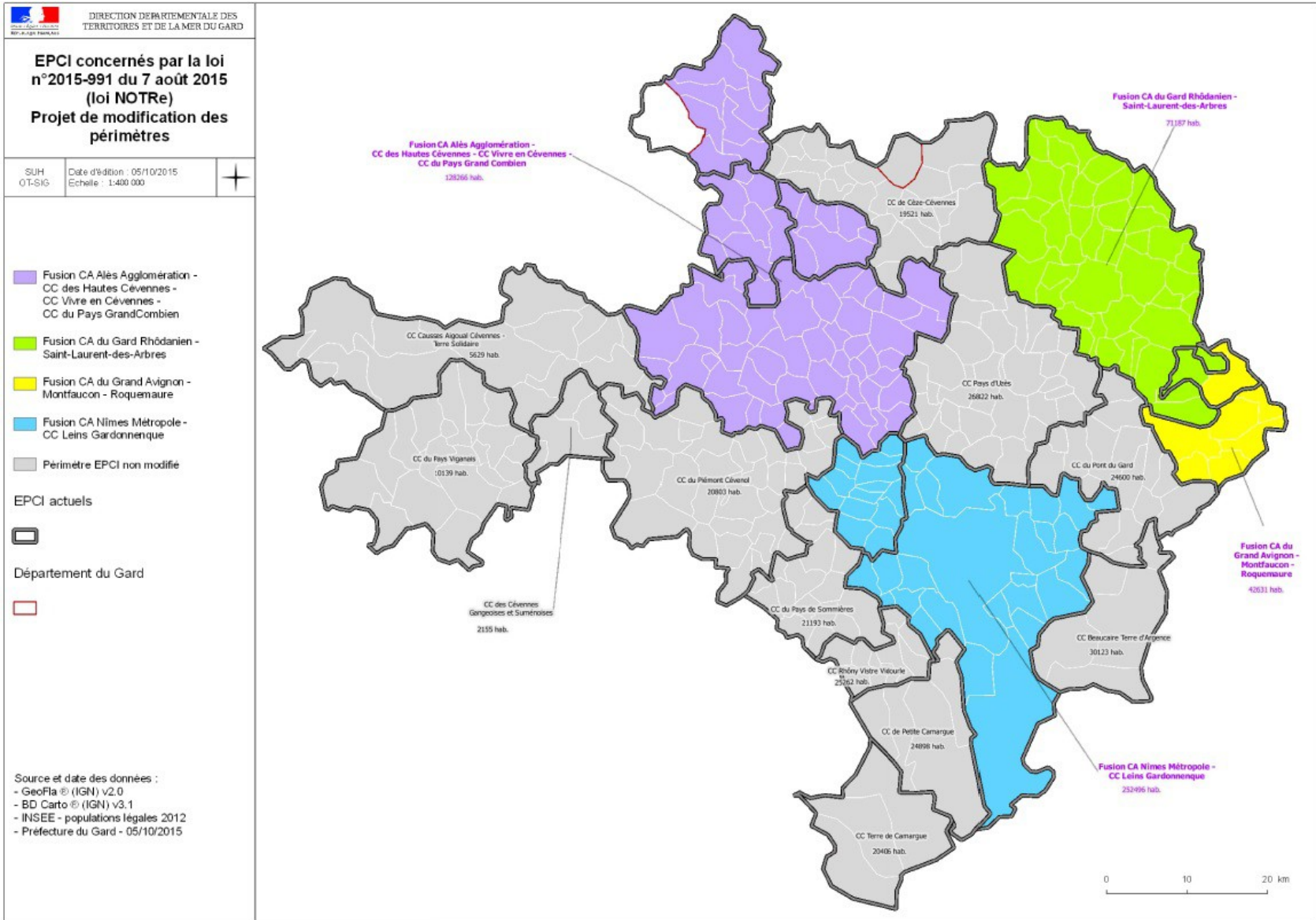
Les réseaux routier et ferré témoignent de l'orientation de ces flux.

Il est donc proposé de fusionner la CA Alès Agglomération avec la CC des Hautes Cévennes, la CC Vivre en Cévennes et avec la CC du Pays Grand Combien qui assure la continuité territoriale entre ces deux CC et la CA.

Le nouvel EPCI créé serait donc constitué de 75 communes regroupant une population de 131 897 habitants. Comme l'actuelle communauté d'agglomération Alès Agglomération, il associerait espaces urbain, péri-urbains et ruraux, tous constitutifs de l'identité cévenole.

**La réforme portée par le schéma permettra de réduire le nombre d'EPCI à fiscalité propre ayant leur siège dans le Gard de 19 à 14.**

EPCI	Modifications de périmètre	Nombre d'habitants	Nombre total de communes
Ensemble CA Alès Agglomération, CC des Hautes Cévennes, CC du Pays Grand Combien et CC Vivre en Cévennes	<b>Fusion</b> des CA Alès en Cévennes, CC des Hautes Cévennes, CC du Pays Grand Combien et de la CC Vivre en Cévennes	131 897	75
Ensemble Leins Gardonnenque – CA Nîmes Métropole	<b>Fusion</b> de la CC Leins Gardonnenque et CA Nîmes Métropole	257 918	41
CA du Gard Rhodanien	<b>Extension</b> à la commune de St Laurent des Arbres	73 001	43
<b>Restent inchangées</b>			
CC Pays de Sommières		21 562	17
CC Pays d'Uzès		27 676	31
CC du Piémont Cévenol		21 254	34
CC de Cèze-Cévennes		19 827	23
CC du Pont du Gard		25 194	17
CC Rhône Vistre Vidourle		25 724	10
CC Terre de Camargue		20 619	3
CC de Petite Camargue		25 293	5
CC Beaucaire Terre d'Argence		30 578	5
CC du Pays Viganais		10 521	22
CC Causses Aigoual Cévennes – Terre solidaire		5 765	16



*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
à la CDCI du 9 octobre 2015*

## **II- Réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes**

### **1. Rappel des principes en matière de rationalisation des syndicats**

Les syndicats de communes et syndicats mixtes peuvent évoluer dans quatre cas de figure :

#### **a) Evolution des périmètres des EPCI à fiscalité propre**

Trois situations sont à envisager :

- **Quand les périmètres de l'EPCI à fiscalité propre et du syndicat intercommunal ou du syndicat mixte coïncident totalement**

L'EPCI à fiscalité propre est substitué de plein droit à ce syndicat pour la totalité des compétences que le syndicat exerce (art. L.5214-21 et L.5216-6). Le syndicat disparaît.

- **Quand le syndicat intercommunal ou le syndicat mixte est intégralement inclus dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre**

L'EPCI à fiscalité propre est substitué de plein droit à ce syndicat pour les compétences qu'il exerce ou est appelé à exercer.

Si le syndicat exerce des compétences qui ne sont pas exercées par l'EPCI à fiscalité propre, le syndicat subsiste, sauf à ce que les compétences de l'EPCI à fiscalité propre soient étendues à celles du syndicat, ou qu'une entente soit conclue entre les communes concernées sur le fondement des articles L.5221-1 et L.5221-2 du CGCT.

- **Quand le périmètre de l'EPCI à fiscalité propre et du syndicat de communes ou du syndicat mixte se chevauchent ou le périmètre de l'EPCI à fiscalité propre est inclus totalement dans celui du syndicat**

#### **CA et syndicats**

Les communes qui sont membres à la fois d'une communauté d'agglomération et d'un syndicat sont retirées de ce syndicat pour l'exercice des compétences obligatoires ou optionnelles de la communauté d'agglomération. Le syndicat fait l'objet d'une réduction de son périmètre qui ne comprend plus que les communes qui ne sont pas membres de la CA. Si le retrait des communes conduit à ce que ne subsiste au sein du syndicat qu'un seul membre, le syndicat est dissous de plein droit en application du nouvel article L.5212-33 du CGCT. Si tel n'est pas le cas, il convient néanmoins de s'interroger sur la viabilité de la structure dans cette nouvelle configuration.

Pour les compétences facultatives, les communes restent membres du syndicat mais c'est l'EPCI à fiscalité propre qui les représente (mécanisme de représentation-substitution). Le syndicat devient syndicat mixte (s'il ne l'était pas déjà).

#### **Exception introduite par la loi NOTRe :**

En matière d'eau et d'assainissement, si le syndicat comprend des communes issues de plus de trois EPCI à fiscalité propre, la CA devient membre du syndicat en représentation-substitution de ses communes membres.

#### CC et syndicats

Si les communes sont membres à la fois d'une communauté de communes et d'un syndicat, la communauté de communes leur est substituée au sein du syndicat pour les compétences communes aux deux structures. Le syndicat devient un syndicat mixte, s'il ne l'était pas déjà. Il continue d'exercer ses compétences sur son ancien périmètre, d'une part en lieu et place des communes n'appartenant pas à la communauté de communes, d'autre part de la communauté de communes substituée à ses communes membres.

#### Exception introduite par la loi NOTRe :

En matière d'eau et d'assainissement si le syndicat regroupe des communes issues d'au moins trois EPCI à fiscalité propre, la CC peut demander au Préfet de se retirer du syndicat après avis de la CDCI.

Si le syndicat ne regroupe pas de communes appartenant à au moins trois EPCI à fiscalité propre la CC est retirée de droit du syndicat.

### **b) Transferts de compétences prévus par la loi**

L'article 5212-33 du code général des collectivités territoriales prévoit que le transfert de compétences d'un syndicat à un EPCI à fiscalité propre entraîne de plein droit sa dissolution.

Aussi, les transferts de compétences aux CC et CA prévus par la loi NOTRe vont avoir une incidence sur le devenir des syndicats qui exerçaient ces compétences.

A savoir :

- au 1er janvier 2017 la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, la collecte et le traitement des déchets ménagers et l'accueil des gens du voyage ;
- au 1<sup>er</sup> janvier 2018 les compétences GEMAPI ;
- au 1<sup>er</sup> janvier 2018 l'eau et l'assainissement transfert optionnel et au 1<sup>er</sup> janvier 2020 transfert obligatoire.

### **c) Fusions de syndicats prévues au schéma départemental (article 40 de la loi NOTRe)**

Le schéma départemental de la coopération intercommunale peut envisager toute dissolution, fusion ou modification de périmètre des syndicats ou syndicats mixtes en vue de la réduction de leur nombre.

Il appartiendra aux organes délibérants des membres des syndicats fusionnés de décider des compétences qui seront dévolues au syndicat issu de la fusion. Le transfert peut porter sur l'intégralité des compétences des syndicats ou sur une partie d'entre elles. À défaut d'accord, le syndicat exerce l'ensemble des compétences exercées par les syndicats fusionnés.

#### **d) Adhésions à un syndicat mixte :**

Un syndicat peut transférer toutes ses compétences à un syndicat mixte fermé (art. L.5711-1) ou ouvert (art. L.5721-2). En application de l'article L.5212-33 du CGCT, le syndicat est dissous de plein droit à la date du transfert à un syndicat mixte des services en vue desquels il avait été constitué.

#### **2. Elaboration d'un nouveau SDCI**

Dans le département du Gard, les principales activités exercées par les syndicats de communes et syndicats mixtes sont :

- la collecte et l'élimination des déchets
- les compétences GEMAPI
- l'électricité
- l'assainissement et la production d'eau potable
- la défense des forêts contre l'incendie
- les transports scolaires ou la gestion d'établissements scolaires

Certains établissements sont à vocation unique, ou à vocation multiple, regroupant plusieurs compétences, d'autres sont des syndicats à la carte, laissant aux communes l'option des compétences transférées.

Le SDCI contient des propositions de rationalisation des syndicats et syndicats mixtes présentées par fiche thématique.

En application des dispositions de l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales il est tenu compte :

- de l'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale;
- de la réduction du nombre de syndicats de communes ou de syndicats mixtes qui font double emploi entre eux (apport de la loi NOTRe);
- des transferts de compétences d'un syndicat à un EPCI à fiscalité propre ou à un autre syndicat de communes ou à un syndicat mixte .

## **FICHE N° 1 - COMPÉTENCE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Cette compétence « déchets » est constituée des deux compétences « collecte » et « traitement ». La plupart des communes ont transféré la compétence déchets à des EPCI à fiscalité propre, qui ont souvent eux même conservé la « collecte » et transféré le « traitement » à des syndicats mixtes à périmètre élargi, gérant une filière de traitement ou ayant une délégation de service public avec un prestataire privé. Cinq syndicats mixtes de traitement maillent le département.

A noter que les communautés d'agglomération détenant la « collecte » sont dans l'obligation de l'exercer, alors que les communautés de communes peuvent soit l'exercer, soit la confier à un syndicat de collecte.

La loi NOTRe inscrit cette compétence dans la liste des compétences obligatoires qui doivent être exercées par les communautés de communes et les communautés d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le tableau joint fait état des maintiens, fusions ou dissolutions des syndicats mixtes et syndicats intercommunaux compétents en matière de collecte ou de traitement des déchets ménagers et assimilés.

### **Extension du périmètre du SMICTOM de la Région d'Uzès**

Ce syndicat mixte est composé de deux membres, la communauté de communes du Pont du Gard pour 10 communes et la communauté de communes Pays d'Uzès pour 23 communes.

Les autres communes assurent la collecte des déchets en régie ou en adhérant au SMICTOM Rhône Garrigues.

Aussi, pour des raisons de cohérence territoriale et d'harmonisation de la collecte des déchets il est envisagé d'étendre le périmètre du SMICTOM de la Région d'Uzès à l'ensemble du territoire des deux communautés de communes et former ainsi un syndicat ayant compétence sur 48 communes.

### **SMICTOM Rhône Garrigues**

Dissolution de droit du fait du retrait des communes de la CC du Pont du Gard qui vont adhérer au SMICTOM de la Région d'Uzès. Le SMICTOM Rhône Garrigues se trouvant composé que de communes de la CA du Grand Avignon.

La carte qui suit présente les conséquences de l'extension du périmètre du SICTOMU sur le SM Sud Rhône Environnement. Le retrait des communes actuellement membres du SITOM de la Région Sud Gard pour le traitement sera concomitant.

### **Dissolution du SITOM de la Porte des Cévennes**

Le SITOM de la Porte des Cévennes est dissous de droit car son périmètre est totalement inclus dans le périmètre de la CA Alès Agglomération.

### **SIVOM d'Alzon, Campestre et Luc**

Le SIVOM a pour compétence la collecte des déchets ménagers sur les communes d'Alzon et Campestre et Luc ainsi que le déneigement des voiries.

Le périmètre du SIVOM est entièrement compris dans celui de la CC du Pays Viganais qui va disposer de la compétence de collecte des déchets ménagers au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ne restera que la compétence déneigement qui peut être exercée par convention. Il est proposé de procéder à sa dissolution.

### **SIVOM de la Haute Vallée de l'Arre**

Le SIVOM a pour compétence la collecte des déchets ménagers sur les communes d'Arrigas et Aumessas ainsi que la réalisation de travaux pour l'élimination des zones d'ombre de la télévision.

Le périmètre du SIVOM étant entièrement compris dans celui de la CC du Pays Viganais la compétence collecte va lui être retirée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ne restera que la réalisation des travaux de télédiffusion qui ne justifie pas le maintien d'un syndicat intercommunal aux actions très occasionnelles qui peuvent être réalisées conventionnellement.

### **SIVU de Corconnes, Liouc, Brouzet**

Dissolution de droit au 1<sup>er</sup> janvier 2017 son périmètre étant entièrement compris dans celui de la CC Piémont Cévenol.

### **SITOM de la Région d'Alès**

Le SITOM sera dissous de droit, son périmètre se trouvant entièrement compris dans la nouvelle CA issue de la fusion de la CA d'Alès Agglomération, de la CC Vivre en Cévennes, de la CC des Hautes Cévennes et de la CC du Pays Grand'Combien.



**Rationalisation Intercommunalité  
Syndicats Mixtes et Syndicats de Communes  
Compétence Déchets**





<b>SIREN</b>	<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>NATURE JURIDIQUE</b>	<b>Propositions SDCI 2015</b>
253003115	SMIRITOM DE LA ZONE NORD DU SCHEMA DEPARTEMENTAL	ALES	SM fermé	<b>Maintien</b>
253002950	SITOM DE LA REGION SUD GARD	NIMES	SM fermé	<b>Maintien</b>
253001325	S.M.I.C.T.O.M RHONE-GARRIGUES	VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON	SM fermé	<b>Dissolution de droit</b>
253002919	SYNDICAT MIXTE SUD RHONE ENVIRONNEMENT	BEAUCAIRE	SM fermé	<b>Maintien</b>
253002869	SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL CEVENNES VIDOURLE (SYMOMA)	SAINT HIPPOLYTE DU FORT	SM fermé	<b>Maintien</b>
253001135	SMICTOM DE LA REGION D'UZES	ARGILLIERS	SM fermé	<b>Extension de périmètre</b>
200037935	SITDOM DU GARD RHODANIEN	SAINT NAZAIRE	SM fermé	<b>Maintien</b>
253000988	S.I.T.O.M DE LA REGION D'ALES	ALES	SM fermé	<b>Dissolution de droit</b>
253001531	S.I.T.O.M DE LA PORTE DES CEVENNES	ANDUZE	SIVU	<b>Dissolution de droit</b>
243000171	S.I.V.O.M D'ALZON ET CAMPESTRE-ET-LUC	CAMPESTRE ET LUC	SIVOM	<b>Dissolution</b>
243000239	S.I.V.O.M DE LA HAUTE VALLEE DE L'ARRE	ARRIGAS	SIVOM	<b>Dissolution</b>
243000106	SIVOM CEZE AUZONNET	POTELIERES	SIVOM	<b>Maintien</b>
253003271	SIVU DE CORCONNE, LIOUC, BROUZET	CORCONNE	SIVU	<b>Dissolution de droit au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>

**SYNDICATS MIXTES ET  
SYNDICATS DE COMMUNES  
Déchets  
Proposition SDCI 2015**

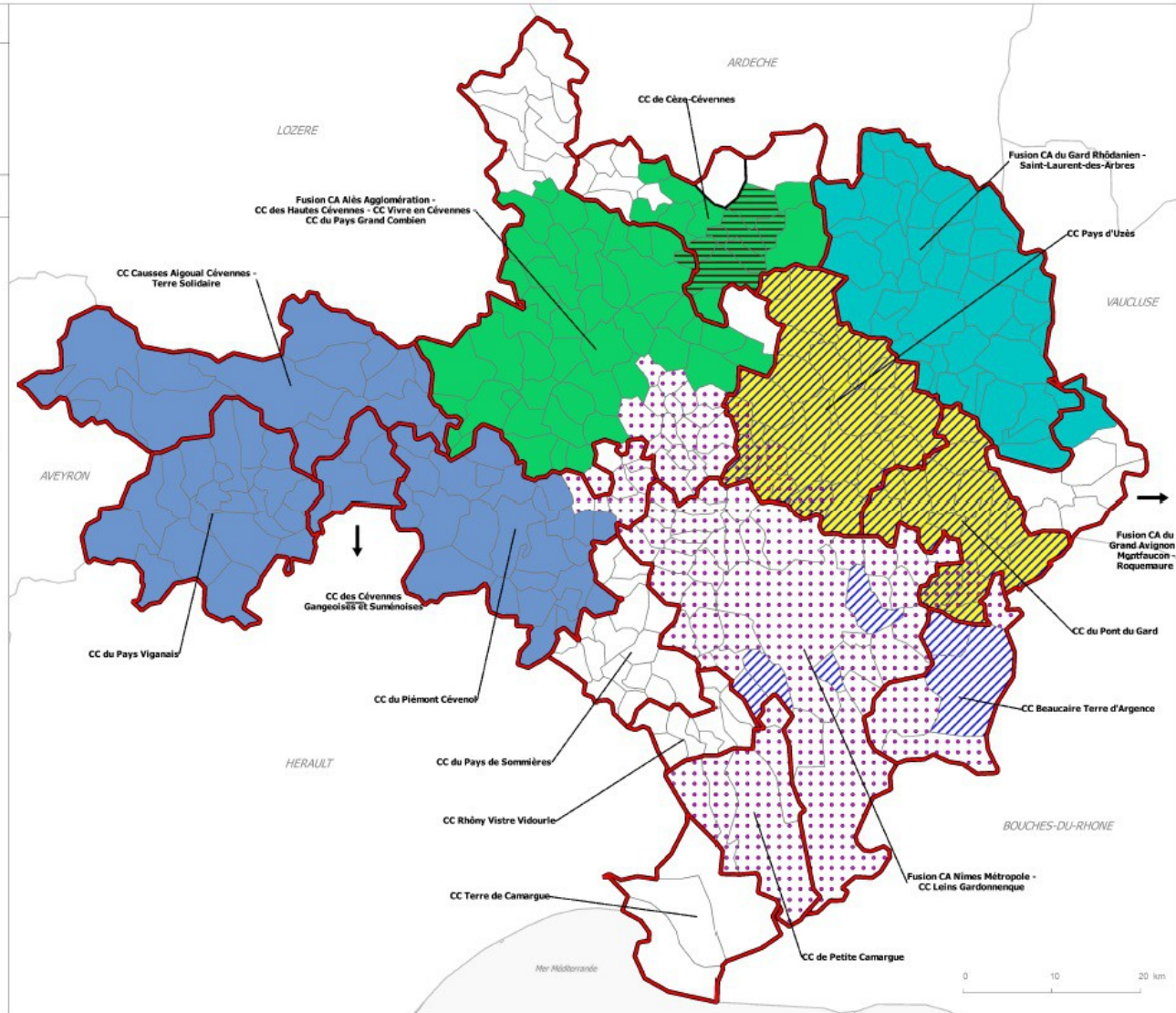
SUH OT/SIG Date d'édition : 07/10/2015  
Echelle : 1:400 000

-  SITOM de la Région Sud Gard
-  SIVOM Cèze Auzonnet
-  SM Sud Rhône Environnement
-  SITDOM du Gard Rhodanien
-  SM de Traitement des ordures ménagères et assimilées Aigoual Cévennes Vidourle (SYMOMA)
-  SMICTOM de la Région d'Uzès
-  SMIRITOM de la zone nord du schéma départemental

Limites administratives :

-  Communes
-  Intercommunalités en projet
-  Département du Gard
-  Départements limitrophes

Source et date des données :  
- Préfecture du Gard, octobre 2015  
- © IGN - GEOFLA® version 2.0



*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
à la CDCI du 9 octobre 2015*

## FICHE N° 2 - COMPÉTENCES GEMAPI

La compétence Eau, liée aux bassins versants d'un ou plusieurs cours d'eau, concerne essentiellement :

- la gestion hydraulique,
- l'entretien et la protection des cours d'eau,
- la lutte contre les inondations,
- le ressuyage des terres agricoles,
- la lutte contre les pollutions de l'eau.

Certains établissements, dont les Départements ou les organismes consulaires sont membres, sont des syndicats mixtes ouverts, d'autres sont des syndicats mixtes fermés ou des SIVU.

L'objectif poursuivi est de réduire le nombre des syndicats dans la perspective de l'entrée en vigueur des dispositions GEMAPI.

Ainsi, il est proposé de dissoudre les syndicats de communes qui adhèrent à un syndicat mixte pour l'exercice de leurs compétences tel que prévu à l'article L. 5212-33 du code général des collectivités territoriales (13 syndicats concernés).

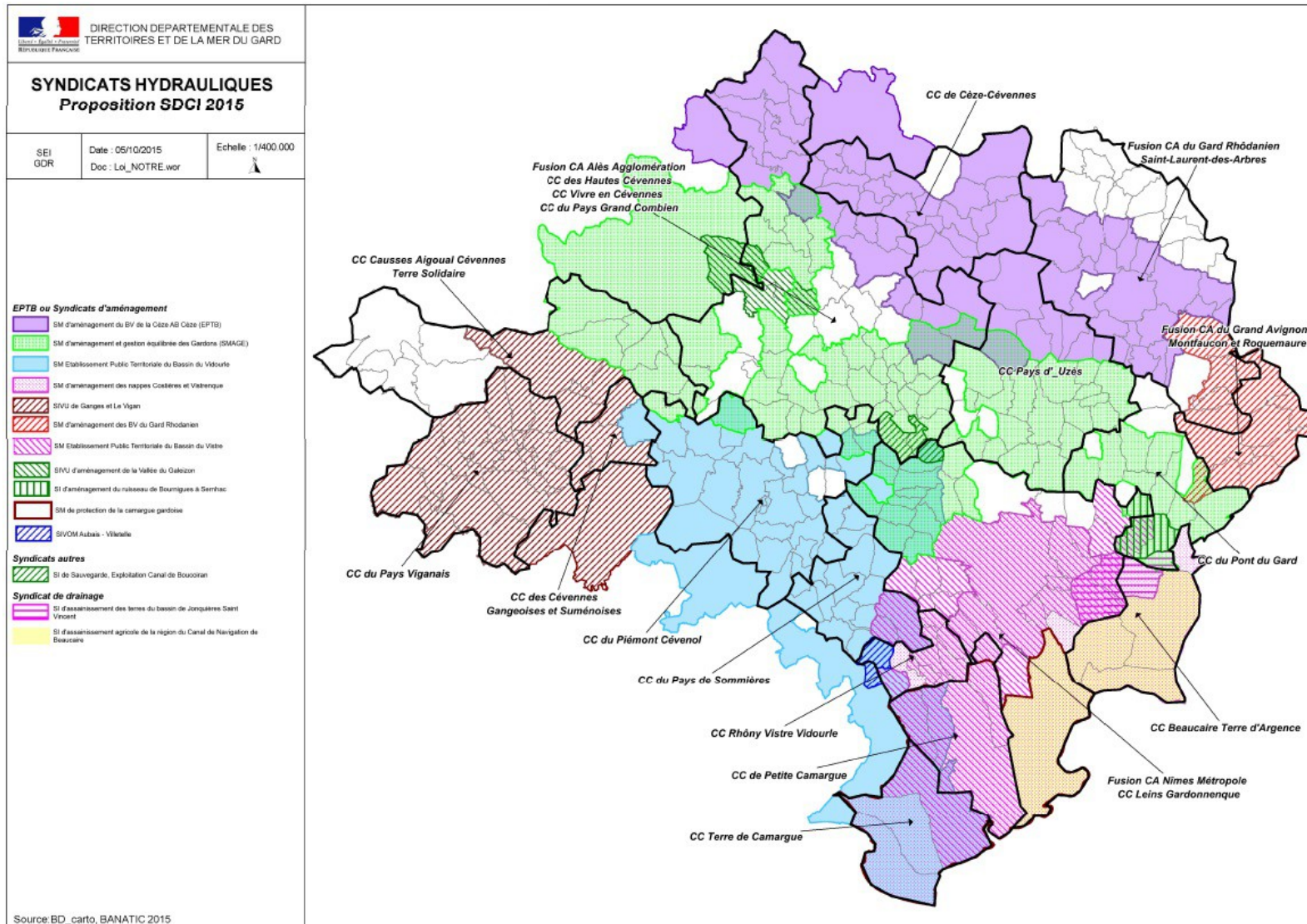
S'agissant du SI de Protection des Rives de la Basse Cèze et du SI d'Aménagement de l'Arnavé, leur périmètre est entièrement compris dans celui de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien qui dispose également de cette compétence. Leur dissolution est donc de droit.

**Rationalisation Intercommunalité**  
**Syndicats Mixtes et Syndicats de Communes**  
**Compétences GEMAPI**

SIREN	RAISON SOCIALE	COMMUNE	NATURE JURIDIQUE	PROPOSITION SDCI 2015
253003065	S.M. D'AMENAGEMENT ET GESTION DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES DU GARD	NIMES CEDEX	SM ouvert	Maintien
253002349	S.M. D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA CEZE – AB Cèze (EPTB)	SAINT AMBROIX	SM ouvert	Maintien
253002711	S.M. AMENAGEMENT ET GESTION EQUILIBREE DES GARDONS -SMAGE DES GARDONS (EPTB)	NIMES CEDEX	SM ouvert	Maintien
253002539	S.M. ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DU VIDOURLE	NIMES	SM ouvert	Maintien
253002935	S.M. ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DU VISTRE	RODILHAN	SM fermé	Maintien
253001861	SYNDICAT MIXTE DES NAPPES COSTIERES ET VISTRENQUE	VAUVERT	SM ouvert	Maintien
200001675	SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DU GARD RHODANIEN	PUJAUT	SM ouvert	Maintien
243000056	S.I.V.O.M. DU MOYEN RHONY	VERGEZE	SIVOM	Dissolution de droit au 1/01/2018
253000814	S.I. DE CURAGE ET D'ENTRETIEN DU BRIANCON	THEZIERS	SIVU	Dissolution
253000772	S.I. D'ASSAINISSEMENT DES TERRES DU BASSIN DE JONQUIERES SAINT VINCENT	JONQUIERES SAINT VINCENT	SIVU	Maintien
253000962	S.I. D'AMENAGEMENT DU RUISSEAU DE BOURNIGUES A SERNHAC	SERNHAC	SIVU	Maintien
253000749	S.I. DE RECALIBRAGE ELARGISSEMENT ET RECTIFICATION DU QUIQUILHAN ET SES AFFLUENTS	GAILHAN	SIVU	Dissolution
253001440	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU VIDOURLE ET DE SES AFFLUENTS	QUISSAC	SIVU	Dissolution
253000699	S.I. DE PROTECTION DES RIVES DE LA BASSE CEZE	BAGNOLS SUR CEZE	SIVU	Dissolution de droit compétence prise par la CA du Gard Rhodanien
253001119	S.I. D'AMENAGEMENT DE L'ARNAVE	SAINT ALEXANDRE	SIVU	
253001358	S.I. D'AMENAGEMENT DU GARDON D'ANDUZE	LEZAN	SIVU	Dissolution
253003438	SM DE LA DROUDE	SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	SIVU	Dissolution
253002224	S.M. D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU GARDON D'ALES	SAINT CHRISTOL LES ALES	SM ouvert	Dissolution de droit au 1/01/2018
253000715	S.I. D'ASSAINISSEMENT DES TERRES DU BASSIN MOYEN DU VISTRE	UCHAUD	SIVU	Dissolution

**Rationalisation Intercommunalité**  
**Syndicats Mixtes et Syndicats de Communes**  
**Compétences GEMAPI**

SIREN	RAISON SOCIALE	COMMUNE	NATURE JURIDIQUE	PROPOSITION SDCI 2015
253000798	S.I. D'ASSAINISSEMENT DES HAUTES TERRES DU VISTRE	SAINT GERVASY	SIVU	<b>Dissolution</b>
253002141	S.I. ASSAINISSEMENT DE LA PLAINE DU VISTRE	CAISSARGUES	SIVU	<b>Dissolution de droit au 1/01/2018</b>
253000848	S.I. DE PROTECTION DU BAS GARDON	SERNHAC	SIVU	<b>Dissolution</b>
253000855	S.I. DE RECALIBRAGE DES RUISSEaux DE LA VALLIGUIERE ET DU JONQUIER	REMOULINS	SIVU	<b>Dissolution</b>
253003263	S.I.V.U. DE GANGES ET LE VIGAN	LE VIGAN	SIVU	<b>Maintien</b>
253000731	S.I. D'ASSAINISSEMENT DE LA PLAINE DE LA VAUNAGE	SAINT CÔME ET MARUEJOLS	SIVU	<b>Dissolution</b>
253002406	S.I.V.U. D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU GALEIZON	CENDRAS	SM fermé	<b>Maintien</b>
253000707	S.I. D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DU CANAL DE NAVIGATION DE BEAUCAIRE	FOURQUES	SIVU	<b>Maintien</b>
253001077	S.I. D'AMENAGEMENT DE L'HOurnE, TORNAC, MASSILLARGUES- ATTUECH	MASSILLARGUES -ATTUECH	SIVU	<b>Dissolution</b>
253001101	S.I. D'AMENAGEMENT DU BAY ET SES AFFLUENTS	ST JEAN DE SERRES	SIVU	<b>Dissolution</b>
253001374	S.I. DE SAUVEGARDE, EXPLOITATION CANAL DE BOUCOIRAN	BOUCOIRAN ET NOZIERES	SIVU	<b>Maintien</b>
243000700	SIVOM AUBAIS – VILLETTELLE	AUBAIS	SIVOM	<b>Maintien</b>
253002588	S.M. DE PROTECTION DE LA CAMARGUE GARDOISE	NIMES	SM ouvert	<b>Maintien</b>



*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
 à la CDCI du 9 octobre 2015*

### FICHE N° 3 - COMPÉTENCE ELECTRICITÉ

L'article L.2224-31 du CGCT prescrit la création d'un syndicat à cadre départemental, compétent pour être autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité (AODE), compétence qui recouvre l'exploitation des réseaux moyenne et basse tension, leur entretien et leur développement, ainsi que l'acheminement de l'électricité sur ces derniers.

Avec la mise en œuvre du SDCI de 2011, le Gard compte désormais un seul syndicat dans ce domaine, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

Toutefois, les communes de Nîmes et d'Uzès ne sont pas incluses dans le périmètre du SMEG.

Il est proposé d'achever la départementalisation avec l'intégration des communes de Nîmes et d'Uzès dans le SMEG.



**Rationalisation Intercommunalité  
Syndicats Mixtes et Syndicats de Communes  
Compétence Électricité**

<b>SIREN</b>	<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>NATURE JURIDIQUE</b>	<b>Proposition SDCI 2015</b>
200039543	S.M. D'ELECTRICITE DU GARD	NIMES	SM fermé	<b>Intégration de Nîmes et Uzès</b>







**SYNDICATS MIXTES ET  
 SYNDICATS DE COMMUNES  
 Electricité  
 Situation actuelle et à venir**

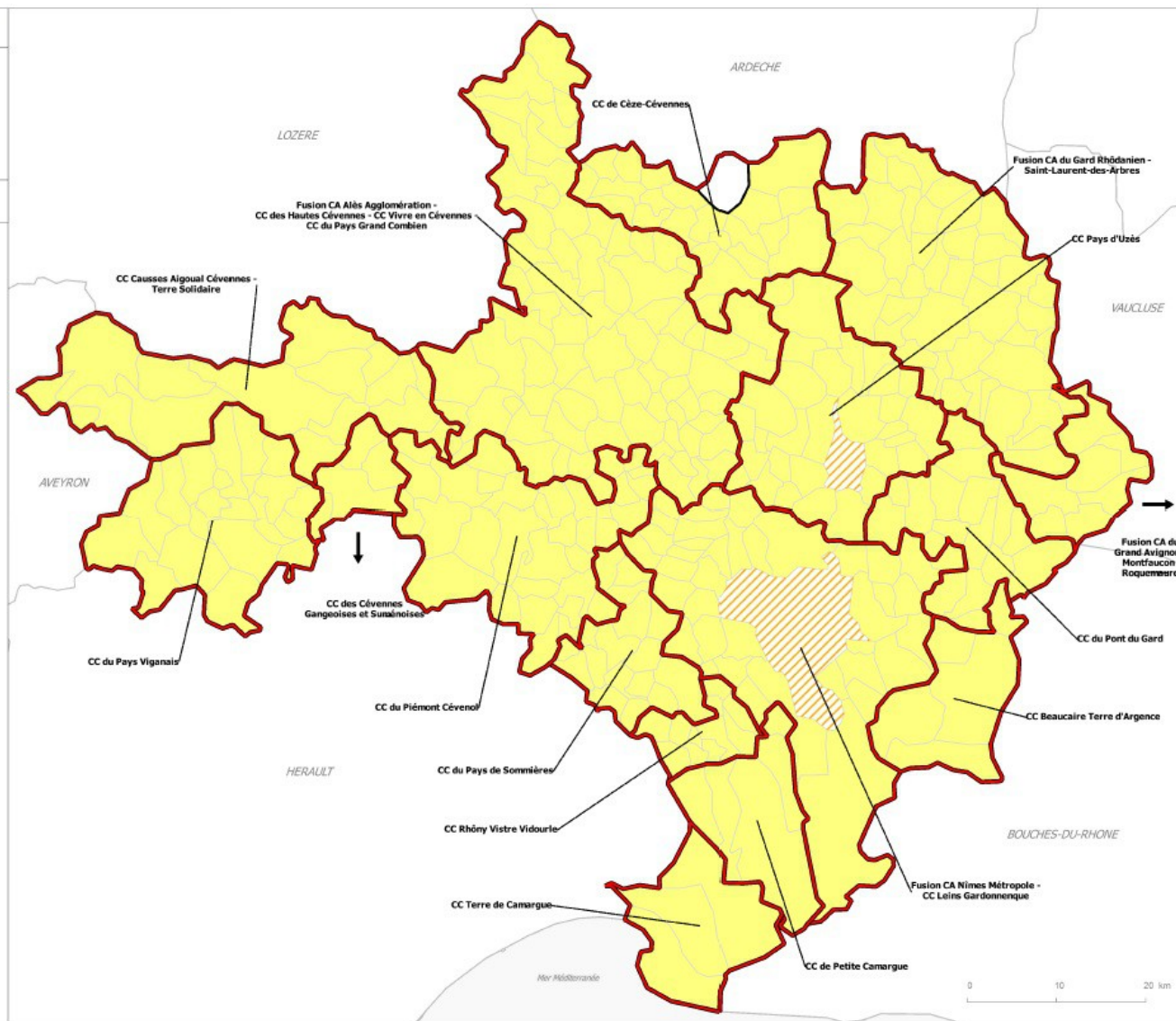
SUH OT/SIG Date d'édition : 05/10/2015  
 Echelle : 1:400 000

Situation actuelle :  
 Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Proposition SDCI 2015 :  
 Intégration de Nîmes et Uzès

Limites administratives :  
 Communes  
 Intercommunalités en projet  
 Département du Gard  
 Départements limitrophes

Source et date des données :  
 - Préfecture du gard, octobre 2015  
 - © IGN - GEOFLA © version 2.0



*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
 à la CDCI du 9 octobre 2015*

## FICHE N° 4 - COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT ET ADDUCTION D'EAU POTABLE

Cette compétence recouvre :

- l'assainissement, collectif ou non collectif,
- l'adduction d'eau potable (AEP).

Celles-ci sont souvent liées à des équipements ou infrastructures, il peut dès lors exister certaines difficultés à faire coïncider les périmètres de plusieurs syndicats pour opérer une fusion.

La loi NOTRe inclut dans les compétences optionnelles des CC et des CA les compétences eau et assainissement ce qui aura des conséquences sur les syndicats existants.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, ces compétences seront intégrées dans les compétences obligatoires des CC comme des CA.

À terme cette législation aura pour effet d'entraîner la dissolution de 32 syndicats dont le périmètre sera entièrement inclus dans celui d'une CC ou d'une CA (dissolutions du fait de la loi).

Il est proposé de dissoudre le **Syndicat mixte d'eau potable du Frigoulous**, constitué en 2001 pour exploiter un forage en eau profonde qui n'est pas exploité car non encore autorisé. Cette compétence étant transférée aux communautés, la communauté concernée sera chargée de reprendre à son compte l'exploitation de ce forage.

**Rationalisation Intercommunalité  
Syndicats Mixtes et Syndicats de Communes  
Compétence Assainissement et Adduction d'Eau Potable**

SIREN	RAISON SOCIALE	COMMUNE	NATURE JURIDIQUE	Propositions SDCI 2015
253003271	S.I.V.U DE CORCONNE, LIOUC, BROUZET	CORCONNE	SIVU	<b>Dissolution de droit au 1/01/2020</b>
253000210	S.I. DES EAUX DE GAILHAN	GAILHAN	SIVU	
253000335	S.I.A.E.P DE LA REGION DES GARDIES	SAINT NAZAIRE DES GARDIES	SIVU	
253000343	S.I.A.E.P DE TORNAC ET MASSILLARGUES-ATTUECH	TORNAC	SIVU	
253003024	SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DU FRIGOULOUS	CANAULES ET ARGENTIERES	SM fermé	<b>Dissolution</b>
200039535	S.I.A.E.P DU HAUT GARD	SAINT ALEXANDRE	SIVU	<b>Dissolution de droit au 1/01/2020</b>
200030815	S.I.A.E.P LEINS GARRIGUES	SAINT BAUZELY	SIVU	
253000061	S.I.A.E.P DE DOMESSARGUES, ST THEODORIT	DOMESSARGUES	SIVU	<b>Maintien</b>
253000137	S.I.A.E.P DU VIDOURLE	CRESPIAN	SIVU	<b>Dissolution de droit au 1/01/2020</b>
253000442	S.I.A.E.P DE LA MAYRE	VEZENOBRES	SIVU	
253000327	S.I.A.E.P DE LA VALLEE DE LA DROUDE	EUZET LES BAINS	SIVU	
253000145	S.I.A.E.P DE BRIGNON, CRUVIERS-LASCOURS, BOUCOIRAN	CRUVIERS LASCOURS	SIVU	
253000384	S.I. ALIMENTATION EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE DE L'AVENE	ALES	SIVU	<b>Maintien</b>
200010734	S.I DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SIGAC)	SAINT JULIEN DE PEYROLAS	SIVU	<b>Dissolution de droit au 1/01/2020</b>
253003396	SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE BAGNOLS SUR CEZE ET SA REGION (SABRE)	SAINT NAZAIRE	SIVU	
243000510	S.I.V.O.M DE LA REGION DE COLLORGUES	COLLORGUES	SIVOM	
253000319	S.I.A.E.P ET ASSAINISSEMENT ST LAURENT LA VERNEDE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	SIVU	
253002471	S.I DES EAUX DE REMOULINS - ST BONNET DU GARD	REMOULINS	SIVU	
253000269	S.I.A.E.P ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA REGION DE LUSSAN	LUSSAN	SIVU	
253000301	S.I.A.E.P DE MONTAIGU	SAINT HIPPOLYTE DE MONTAIGU	SIVU	
253000079	S.I.A.E.P DU PONT DU GARD	CASTILLON DU GARD	SIVU	
253000152	SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU PLATEAU DE SIGNARGUES	DOMAZAN	SM fermé	<b>Maintien</b>

**Rationalisation Intercommunalité**  
**Syndicats Mixtes et Syndicats de Communes Compétence Assainissement et**  
**Adduction d'Eau Potable**

SIREN	RAISON SOCIALE	COMMUNE	NATURE JURIDIQUE	Propositions SDCI 2015
253000244	SI MAISON DE L'EAU	TRESQUES	SIVU	<b>Dissolution de droit au 1/01/2020</b>
253003032	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION DES EAUX DE L'AGGLOMERATION GRAND'COMBIENNE	LA GRAND COMBE	SIVU	
253000095	S.I.A.E.P. DE LUECH	CHAMBORIGAUD	SIVU	
243000031	S.I.V.O.M. DES HAUTES CEVENNES	GENOLHAC	SIVOM	
243000106	S.I.V.O.M. CEZE AUZONNET	POTELIERES	SIVOM	<b>Maintien</b>
253000129	S.I.A.E.P. DE COURRY - GAGNIERES	GAGNIERES	SIVU	<b>Dissolution de droit au 1/01/2020</b>
253000277	S.I.A.E.P. DES MAGES - ST JEAN DE VALERISCLE	LES MAGES	SIVU	
243000023	S.I.V.O.M. DES COSTIERES	GENERAC	SIVOM	<b>Maintien</b>
253000087	SI. DES EAUX DE LA VAUNAGE	CALVISSON	SIVU	<b>Maintien</b>
253000376	S.I.A.E.P. DE VILLEVIEILLE	VILLEVIEILLE	SIVU	<b>Dissolution de droit au 1/01/2020</b>
253000251	S.I.A.E.P. ET ASSAINISSEMENT DE LIRAC	LIRAC	SIVU	
253000939	SI D'EVACUATION, TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA HAUTE BRAUNE	GAJAN	SIVU	
253003255	SI D'ASSAINISSEMENT VIDOURLE BENOIVIE	SOMMIERES	SIVU	
243000064	S.I.V.O.M. DU PAYS VIGANAIS	LE VIGAN	SIVOM	<b>Maintien mais retrait compétence au 1/01/2020</b>
253000202	S.I.A.E.P. DE L'ESTRECHURE, SAUMANE	L'ESTRECHURE	SIVU	<b>Dissolution de droit au 1/01/2020</b>
253000418	S.I.A.E.P DU CAUSSE DE BLANDAS	BLANDAS	SIVU	
253003107	SYNDICAT DES EAUX DE LA VALLEE DE LA GLEPE	AVEZE	SIVU	
253000426	S.I.A.E.P DE LASALLE	LASALLE	SIVU	
253000467	S.I.A.E.P DU CAUSSE NOIR	LANUEJOLS	SIVU	<b>Maintien</b>
200032373	SI DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LACAN	POMPIGNAN	SIU	<b>Dissolution de droit au 1/01/2020</b>
253002786	S.M DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES ET DE LA CA DE NIMES METROPOLE	AUBORD	SIVU	
253000053	S.I.A.E.P. DE BARJAC	BARJAC	SIVU	<b>Maintien</b>
243000056	SIVOM DU MOYEN RHONY	VERGEZE	SIVOM	<b>Dissolution de droit au 1/01/2020</b>

**SYNDICATS D'EAU POTABLE  
 ET D'ASSAINISSEMENT  
 Proposition SDCI 2015**

SEI  
GDR

Date : 05/10/2015  
Doc : Loi\_NOTRE.wor

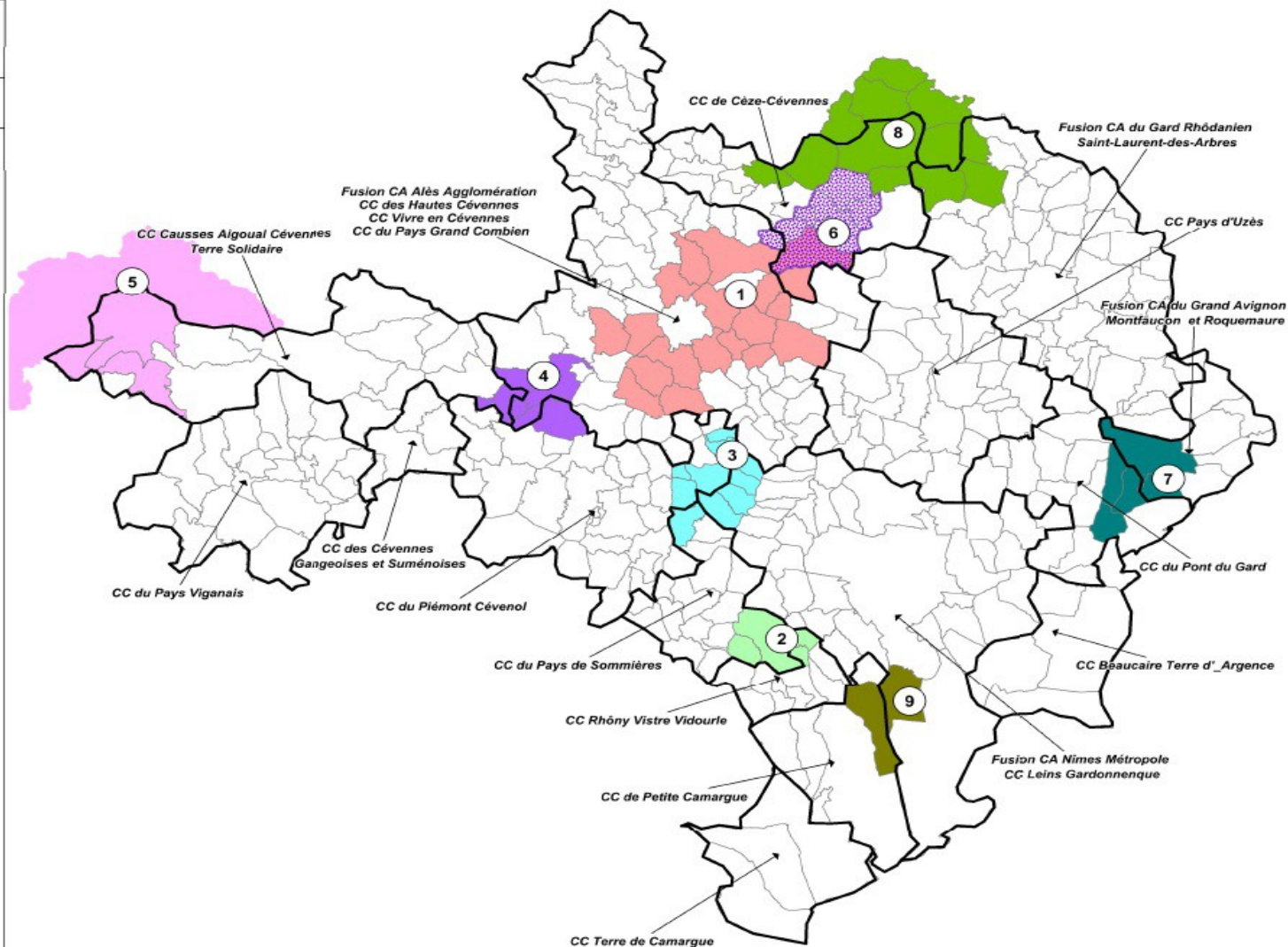
Echelle : 1/400.000

**Syndicats d'eau potable**

- 1. SI ALIMENTATION EAU POTABLE ET INDUSTRIELLE DE L'AVENE
- 2. SI DES EAUX DE LA VAUQUAGE
- 3. SIAEP DE DOMESSARGUES SAINT THEODORIT
- 4. SIAEP DE LASALLE
- 5. SIAEP DU CAUSSE NOIR
- 6. SIVOM DE CEZE AUZONNET
- 7. SM DES EAUX DU PLATEAU DE SIGNARGUES
- 8. SIAEP de Barjac

**Syndicats d'assainissement**

- 9. SIVOM DES COSTIERES GENERAC BEAUVOISIN



Source:BD\_carto, BANATIC 2015

*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
 à la CDCI du 9 octobre 2015*

## **FICHE N° 5 - COMPÉTENCE DFCI**

La politique gardoise de protection des forêts contre les incendies repose notamment sur l'équipement des 16 massifs forestiers par un réseau de pistes (2200 km) et de points d'eau (213) qui permet leur surveillance et l'intervention précoce au sol sur feux naissants.

### **Un nombre important de maîtres d'ouvrage**

La maîtrise d'ouvrage de ce réseau (mise aux normes et entretien des équipements) est assurée par un nombre important de collectivités de statut divers (communautés de communes, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes) exerçant la compétence de défense des forêts contre les incendies (DFCI).

Le dernier schéma départemental de coopération intercommunale a permis par le jeu des fusions, des extensions de périmètres, des transferts de compétences d'un échelon à un autre, d'en réduire le nombre de 26 à 22.

La maîtrise d'ouvrage des équipements DFCI est depuis assurée dans le Gard par 13 syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), 2 syndicats intercommunaux à vocations multiples (SIVOM), 2 syndicats mixtes et 5 communautés de communes ou communautés d'agglomération.

L'Etat (DDTM) et le Conseil Départemental se partagent l'appui technique auprès de ces 22 structures. Cet appui technique consiste en le conseil :

- dans la définition et la priorisation du réseau DFCI sur le territoire de l'EPCI,
- dans la formalisation des dossiers de demande de subvention pour la normalisation et l'entretien des pistes.

Ce fractionnement de la maîtrise d'ouvrage DFCI en un grand nombre de structures présente des inconvénients car il induit :

- des capacités techniques et financières limitées de ces entités du fait de leur petite taille,
- une multiplication des interlocuteurs gestionnaires du réseau pour le partenariat DFCI,
- une complexité pour assurer la continuité de la normalisation des pistes sur toute la longueur de leur tracé.

### **L'échelle des massifs forestiers DFCI**

Les équipements d'intérêt DFCI (pistes et points d'eau) sont définis dans le cadre de "plans de massifs DFCI" établis à l'échelle de chacun des 16 massifs forestiers du Gard.

Ces plans de massifs, validés en sous-commission feux de forêt, constituent les documents de référence pour la programmation des travaux et l'attribution des subventions.

Le partenariat DFCI a procédé récemment à leur actualisation afin de définir des priorités au sein de ce réseau ambitieux : l'objectif est de privilégier la qualité du réseau à son étendue. Un réseau non entretenu et dégradé est non seulement inutile mais peut même s'avérer dangereux pour les services chargés de la surveillance et de la lutte qui se risqueraient à l'utiliser.

Ainsi le massif forestier, entité homogène du point de vue de ses caractéristiques forestières et cohérente du point de vue de la planification des aménagements DFCI qui y est appliquée, est l'unité géographique de base pertinente pour la gestion du réseau DFCI. Or il apparaît que les EPCI DFCI dans leur configuration actuelle recouvrent très imparfaitement les massifs forestiers.

### **Proposition pour améliorer la maîtrise d'ouvrage des équipements DFCI du Gard**

Le nouveau SDCI est l'occasion de rationaliser la maîtrise d'ouvrage des équipements DFCI afin de garantir la pérennité de la gestion du réseau.

Le regroupement de certains syndicats permettrait d'avoir un unique EPCI exerçant la compétence pour un massif forestier donné (voir pour un regroupement de massifs).

Cette fusion entre syndicats permettrait ainsi :

- d'accroître les capacités techniques et financières des EPCI,
- de diminuer le nombre d'interlocuteurs gestionnaires du réseau pour le partenariat DFCI,
- d'assurer la continuité de la normalisation des pistes sur toute la longueur de leur tracé sans dépendre du syndicat voisin,
- de faciliter la priorisation des travaux à réaliser sur les équipements DFCI du ou des massifs.

L'intégration dans les nouveaux syndicats de certaines communes n'ayant actuellement pas délégué leur compétence DFCI à un syndicat est par ailleurs proposée afin de parfaire la couverture des massifs forestiers.

La présente proposition consiste à passer de 17 à 6 syndicats. Dans le détail :

- les massifs forestiers « *Pin maritime Nord* » et « *Pin maritime Sud* », actuellement couverts non entièrement par 4 syndicats se retrouveraient couverts par un unique syndicat avec proposition d'intégration de 9 nouvelles communes ;
- les massifs forestiers du « *Salavès* », du « *Sommièrois* », du « *Bois des Lens* », et des « *Garrigues* », actuellement couverts par 6 syndicats, se retrouveraient couverts par un unique syndicat avec proposition d'intégration de 3 nouvelles communes ;
- les massifs forestiers de « *Villeneuve* », de l'« *Yeuseraie* » et de l'« *Uzège* », actuellement couverts par 3 syndicats, se retrouveraient couverts par un unique syndicat avec proposition d'intégration de 3 nouvelles communes,

- les massifs forestiers du « *Bagnolais* », et du « *Grand Aven* », actuellement couverts par 2 syndicats, se retrouveraient couverts par un unique syndicat avec proposition d'intégration de 3 nouvelles communes.

- 2 syndicats resteraient inchangés

**Cette proposition est uniquement basée sur la fusion de syndicats existants.**

Ainsi, il n'y aurait pas de division des syndicats actuels, pas de création de syndicats mixtes, ni de transfert d'autorité de la compétence DFCI aux communautés de communes qui recouvrent les syndicats.

Les cartes et tableau joints reprennent cette proposition.



**Rationalisation Intercommunalité  
Syndicats Mixtes et Syndicats de Communes  
Compétence DFCI**

SIREN	RAISON SOCIALE	COMMUNE	NATURE JURIDIQUE	Propositions SDCI 2015
253002232	S.I.V.U. DU MASSIF BAGNOAIS	SAINT NAZAIRE	SIVU	Fusion + extension aux communes de Saint Garvais, Saint-Michel-d'Euzet et la Roque-sur-Cèze
243000197	S.I.V.O.M. DE LA CHARTE DES CANTONS DE PONT-SAINT-ESPRIT, LUSSAN	PONT-SAINT-ESPRIT	SIVOM	
253001994	S.I.D.F.C.I. DU MASSIF CHAMBORIGAUD, LE CHAMBON, SENECHAS	CHAMBORIGAUD	SIVU	Fusion + extension aux communes de La Grand'Combe, Saint-Martin-de-Valgalgues et Sainte-Croix-de-Caderle + ensemble des communes de la CC des Hautes Cévennes non membres du SI DFCI du Massif de Chamborigaud, Le Chambon, Sénéchas
253001978	S.I.D.F.C.I. DES BASSES VALLEES CEVENOLES	GENERARGUES	SIVU	
253001986	S.I.V.U. ENTRE GALEIZON ET GARDON	CENDRAS	SIVU	
253002430	S.I.D.F.C.I. DU ROUVERGUE	LAVAL-PRADEL	SIVU	
253002034	SIVU DES BOIS DES LENS	BOUCOIRAN-ET-NOZIERES	SIVU	
253001697	SIVU GARRIGUES DE LA REGION DE NIMES	NIMES	SIVU	Fusion + Extension aux communes de Sardan, La Rouvière et Dions
253001812	S.M.V.U. DES LENS	SAINT-MAMERT-DU-GARD	SM fermé	
253001671	SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE DE LA FORET DU SOMMIEROIS	MONTPEZAT	SM fermé	
253002307	S.I.V.U. DES PIGNEDES	CANNES-ET-CLAIRAN	SIVU	
253002323	S.I.D.F.C.I. DU SALAVES	CONQUEYRAC	SIVU	
200009496	S.I.V.U. DE L'YEUSERAIE	VALLIGUIERES	SM fermé	Fusion + Extension aux communes de Pouzilhac, Saint Pons-la-Calm et Le Pin
253002182	S.I.V.U. DU MASSIF DU GARDON	VERS-PONT-DU-GARD	SIVU	
253002737	S.I. DES MASSIFS DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON	VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON	SM fermé	
243000015	SIVOM DE LA REGION DU CANTON DE SUMENE	SUMENE	SIVOM	Maintien
253002018	S.I.D.F.C.I. DU MONT BOUQUET	SEYNES	SIVU	Maintien

### SYNDICATS A VOCATION DFCI SITUATION PROJETEE

SUH  
 OT/SIG  
 Date d'édition : 05/10/2015  
 Echelle : 1:400 000

#### Syndicats inchangés

- SI de DFCI du mont Bouquet
- SIVOM de la région Sumenole

#### Nouveaux syndicats issus de la fusion de :

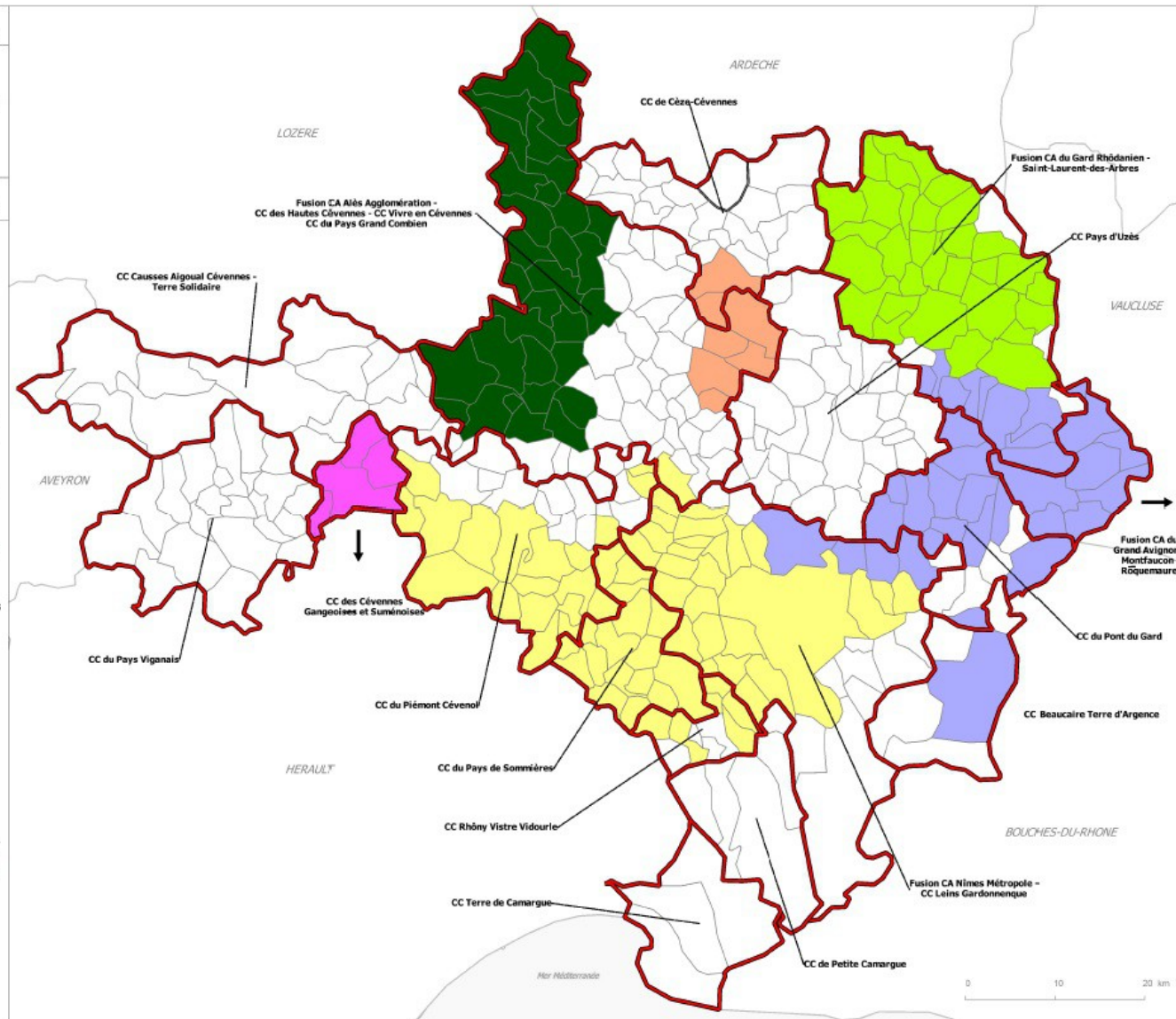
- SI de DFCI du Rouvergüe
- SI de DFCI des basses vallées Cévenoles
- SI de DFCI entre Galeizon et Gardon
- SI de DFCI du massif de Chamborigaud, le Chambon, Sénéchas
- SIVU de l'Yeuseraie à Valliguières
- SI des massifs de Villeneuve lez Avignon
- SIVU du massif du Gardon
- SIVU du massif du Bagnolais
- SIVOM de la charte de PSEL
- SM de défense des forêts du Sommiérois
- SM à vocation unique des Lens
- SI de DFCI des forêts du Salavas
- SIVU des bois de Lers
- SIVU des garrigues de la région de Nîmes
- SIVU des Pignedes

#### Limites administratives

- Communes
- Intercommunalités en projet
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Les périmètres fusionnés des nouveaux syndicats de DFCI comportent également des propositions d'extension à de nouvelles communes afin de couvrir au plus près les massifs forestiers

Source et date des données :  
 - Préfecture du Gard, octobre 2015  
 - DDTM 30, 09/2015  
 - © IGN - GEOFLA © version 2,0



*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
à la CDCI du 9 octobre 2015*

## FICHE N° 6 - COMPÉTENCE SCOLAIRE

La compétence en matière scolaire est composée de trois types de compétences dérivées :

- le périscolaire,
- la gestion d'établissements scolaires,
- le transport scolaire en AOT2 (autorité organisatrice de second rang).

Ces compétences sont gérées soit par les communes elles-mêmes, soit par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, soit par des syndicats.

La mise en place des Temps d'Activités Périscolaires a développé l'activité des syndicats intervenant dans le domaine périscolaire.

Toutefois, près de la moitié des syndicats comptent moins de 5 membres avec une proximité et une identité de compétences. Aussi, le tableau ci-dessous présente des propositions de fusions visant à réduire leur nombre.

S'agissant du SIVOM de la Gardonnenque, le nombre de ses membres est passé de 38 en 2000 à 21 en 2015 du fait du retrait des communes de l'agglomération d'Alès qui a pris la compétence gestion des établissements scolaires. De son côté la CC Leins Gardonnenque a adhéré pour l'ensemble de son territoire alors que l'activité du SIVOM ne se rattache à aucune de ses compétences définies statutairement. Ce syndicat organise la mise à disposition de structures sportives appartenant au Département du Gard (collège) au profit d'associations en dehors de la période scolaire.

**Rationalisation Intercommunalité**  
**Syndicats Mixtes et Syndicats de Communes**  
**Compétence Scolaire**

SIREN	RAISON SOCIALE	COMMUNE	NATURE JURIDIQUE	Propositions SDCI 2015
253002315	S.I.R.P. DE LA VALLEE DE LA TAVE	SAINT LAURENT LA VERNEDE	SIVU	<b>Fusion</b>
253003446	S.I.R.P. DU SOLEYRON, BRUGAS ET SEYNES	VALLABRIX	SIVU	
253002885	S.I.R.P. LA CAPELLE MASMOLÉNE, FLAUX, ST VICTOR DES OULES	LA CAPELLE ET MASMOLÉNE	SIVU	
253002679	S.I.R.P. DE POUZILHAC, VALLIGUIERES	POUZILHAC	SIVU	<b>Maintien</b>
253003099	S.I.R.P. DE LUSSAN, FONTS SUR LUSSAN, VALLERARGUES	LUSSAN	SIVU	<b>Maintien</b>
253002158	S.I.R.P. D'AIGALIERES, BARON ET FOISSAC	FOISSAC	SIVU	<b>Fusion</b>
253002273	S.I.R.P. COLLORGUES - GARRIGUES STE EULALIE	COLLORGUES	SIVU	
253002703	S.I.R.S. DE BOURDIC ET D' AUBUSSARGUES	BOURDIC	SIVU	
253001424	S.I. DE LA MATERNELLE DE FONTS OUTRE GARDON, GAJAN, PARIGNARGUES, SAINT BAUZELY, SAINT MAMERT	SAINT MAMERT DU GARD	SIVU	<b>Fusion</b>
253002364	S.I.R.P. DE FONTS-OUTRE-GARDON, ST BAUZELY, GAJAN	FONTS OUTRE GARDON	SIVU	
253001598	S.I.R.P. DE LA ROUVIERE – MONTIGNARGUES	LA ROUVIERE	SIVU	<b>Maintien</b>
253001929	S.I.R.P. DE LA VALLEE BORGNE	SAUMANE	SIVU	<b>Maintien</b>
200028488	SI DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE COUTACH	QUISSAC	SIVU	<b>Dissolution</b>
200039964	SIVOM DU GROUPE SCOLAIRE DE LA GARDONNENQUE	BRIGNON	SM fermé	<b>Dissolution</b>
253001283	SIRP D'ALLEGRE, BOUQUET, BROUZET LES ALES, NAVACELLES ET LES PLANS	NAVACELLES	SM fermé	<b>Maintien</b>
253001754	S.I. DE L'ECOLE MATERNELLE DE VEZENOBRES	VEZENOBRES	SIVU	<b>Dissolution</b>
253001952	S.I.R.P. DE ST BENEZET, AIGREMONT, MARUEJOLS LES GARDONS, CASSAGNOLES	MARUEJOLS LES GARDONS	SIVU	<b>Fusion</b>
253002075	S.I.R.S. DE DOMESSARGUES, MAURESSARGUES, MONTAGNAC, MOULEZAN	DOMESSARGUES	SIVU	
253002190	S.I.R.P. DE CARDET ET ST JEAN DE SERRES	SAINT JEAN DE SERRES	SM fermé	
253002091	S.I.R.P. DE CANAULES, ST THEODORIT ET SAVIGNARGUES	SAINT THEODORIT	SIVU	

**Rationalisation Intercommunalité  
Syndicats Mixtes et Syndicats de Communes  
Compétence Scolaire**

SIREN	RAISON SOCIALE	COMMUNE	NATURE JURIDIQUE	Propositions SDCI 2015
200050649	S.I.R.P. DU SECTEUR DE CASTELNAU-VALENCE ST MAURICE DE CAZEVIEILLE ET ST DEZERY	CASTELNAU VALENCE	SM fermé	<b>Maintien</b>
253003180	S.I.R.S. CHAMBORIGAUD, LE CHAMBON, LA VERNAREDE	CHAMBORIGAUD	SIVU	<b>Maintien</b>
253003198	S.I.R.S. PORTES, LAVAL-PRADEL	LAVAL-PRADEL	SIVU	<b>Maintien</b>
243000429	S.I.V.O.M. DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES SECONDAIRES DE BAGNOLS SUR CEZE	BAGNOLS SUR CEZE	SIVOM	<b>Maintien</b>
253001069	S.I. DU C.E.S. DE ROQUEMAURE	ROQUEMAURE	SM fermé	<b>Maintien</b>
253001242	S.I. DU C.E.S. DE MARGUERITTES	MARGUERITTES	SIVU	<b>Maintien</b>
253001259	S.I. DU COLLEGE DE REMOULINS	SERNHAC	SIVU	<b>Maintien</b>
253001416	S.I. DU COLLEGE D'ARAMON	THEZIERS	SIVU	<b>Maintien</b>
253001689	S.I. A VOCATION SCOLAIRE DE PONT ST ESPRIT	SAINT CHRISTOL DE RODIERES	SIVU	<b>Maintien</b>
253001739	S.I.R.P. D'ISSIRAC, LE GARN, LAVAL ST ROMAN	LE GARN	SIVU	<b>Maintien</b>
253002513	S.I.R.P. LE PIN - ST PONS LA CALM	SAINT PONS LA CALM	SIVU	<b>Maintien</b>
253003289	SIVU DE RESTAURATION SCOLAIRE DE LA REGION DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	SIVU	<b>Maintien</b>
200048825	S.I. AMENAGEMENT DU SITE DU LYCEE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	SM fermé	<b>Maintien</b>
253003412	S.I.R.P. DE BOISSIERES ET SAINT DIONISY	SAINT DIONISY	SIVU	<b>Maintien</b>
253002570	S.I.R.P. DE DURFORT FRESSAC	DURFORT	SIVU	<b>Maintien</b>
253002828	S.I. DU DEVELOPPEMENT DE L'ECOLE EN MILIEU RURAL	ARRIGAS	SIVU	<b>Maintien</b>
253002992	SIRP DE BROUZET LES QUISSAC, CARNAS, CORCONNE	BROUZET LES QUISSAC	SIVU	<b>Maintien</b>
253001267	SIVOM DU CANTON DE VILLENEUVE LES AVIGNON	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	SIVOM	<b>Maintien</b>
243000064	SIVOM DU PAYS VIGANAIS	LE VIGAN	SIVOM	<b>Maintien</b>


**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU GARD**

**SYNDICATS MIXTES ET SYNDICATS DE COMMUNES**  
**Scolaire premier degré**  
**Situation future**

SUH : Date d'édition : 05/10/2015  
 OT/SIG : Echelle : 1:397 590

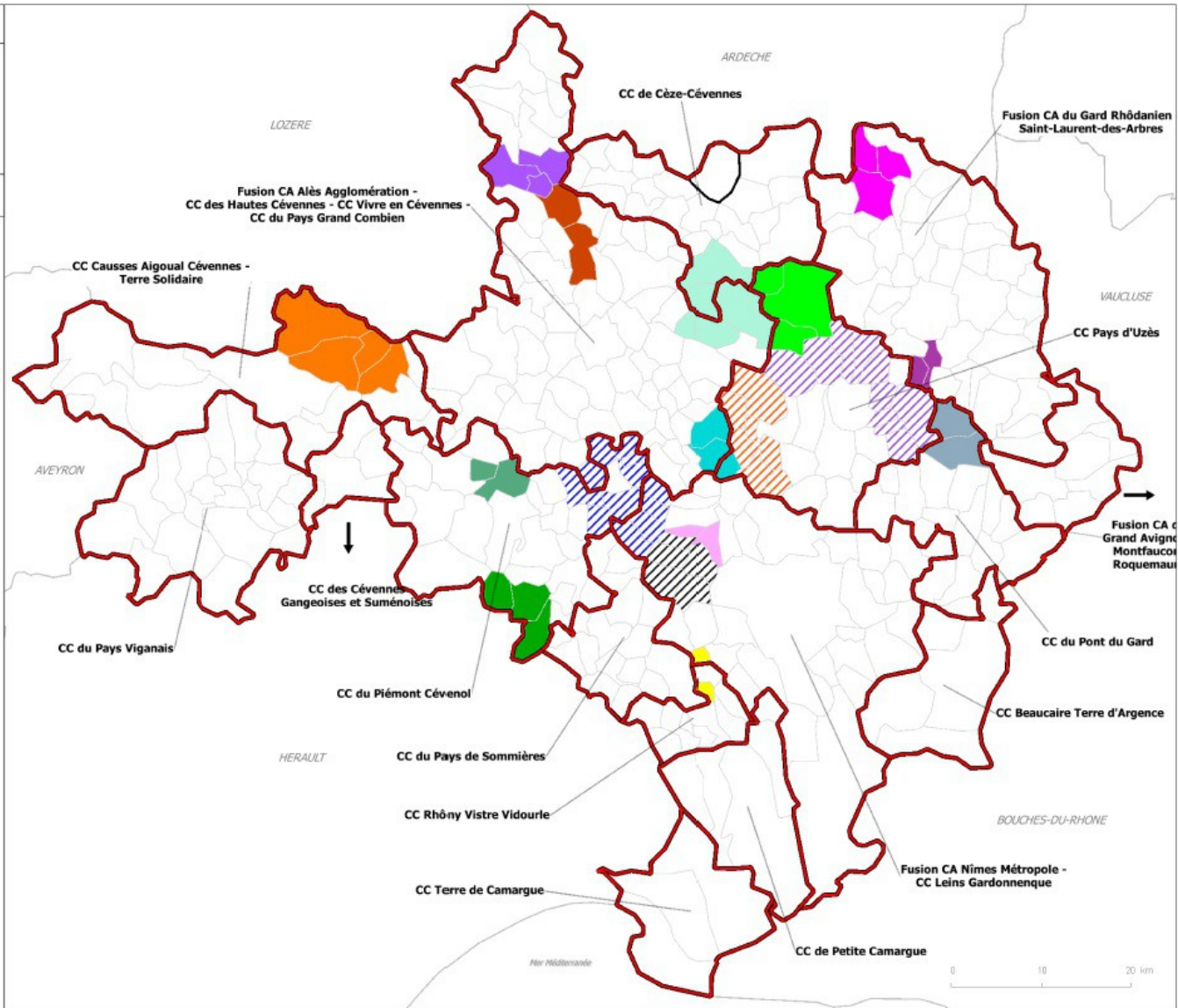
**Scolaire premier degré FUTUR :**

-  SIRS Chamborigaud-le Chambon-la Vernarède
-  SIRS Portes-Laval-Pradel
-  SIRP d'Alègre les Fumades, Bouquet, Brouzet-les-Alès, Navacelles et Les Plans
-  SIRP de Boissières et Saint-Dionisy
-  SIRP de Brouzet-les-Quissac-Carnas-Corconne
-  SIRP de Castelnau-Valence-Saint-Maurice-de-Cazevielle et Saint-Dézéry
-  SIRP de Durfort Fressac
-  SIRP d'Issirac-Le Gam-Laval Saint Roman
-  SIRP de La Rouvière - Montignargues
-  SIRP Le Pin-Saint-Pons-la-Calm
-  SIRP de Lussan-Fons sur Lussan-Vallerargues
-  SIRP de Pouzilnac-Valliguières
-  SIRP de la Vallée Borgne
-  Fusionné 1
-  Fusionné 2
-  Fusionné 3
-  Fusionné 4

**Limites administratives :**

-  Communes
-  Intercommunalités en projet
-  Département du Gard
-  Départements limitrophes

Source et date des données :  
 - Préfecture du Gard, octobre 2015  
 - © IGN - GEOFLA ® version 2.0



*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
 à la CDCI du 9 octobre 2015*



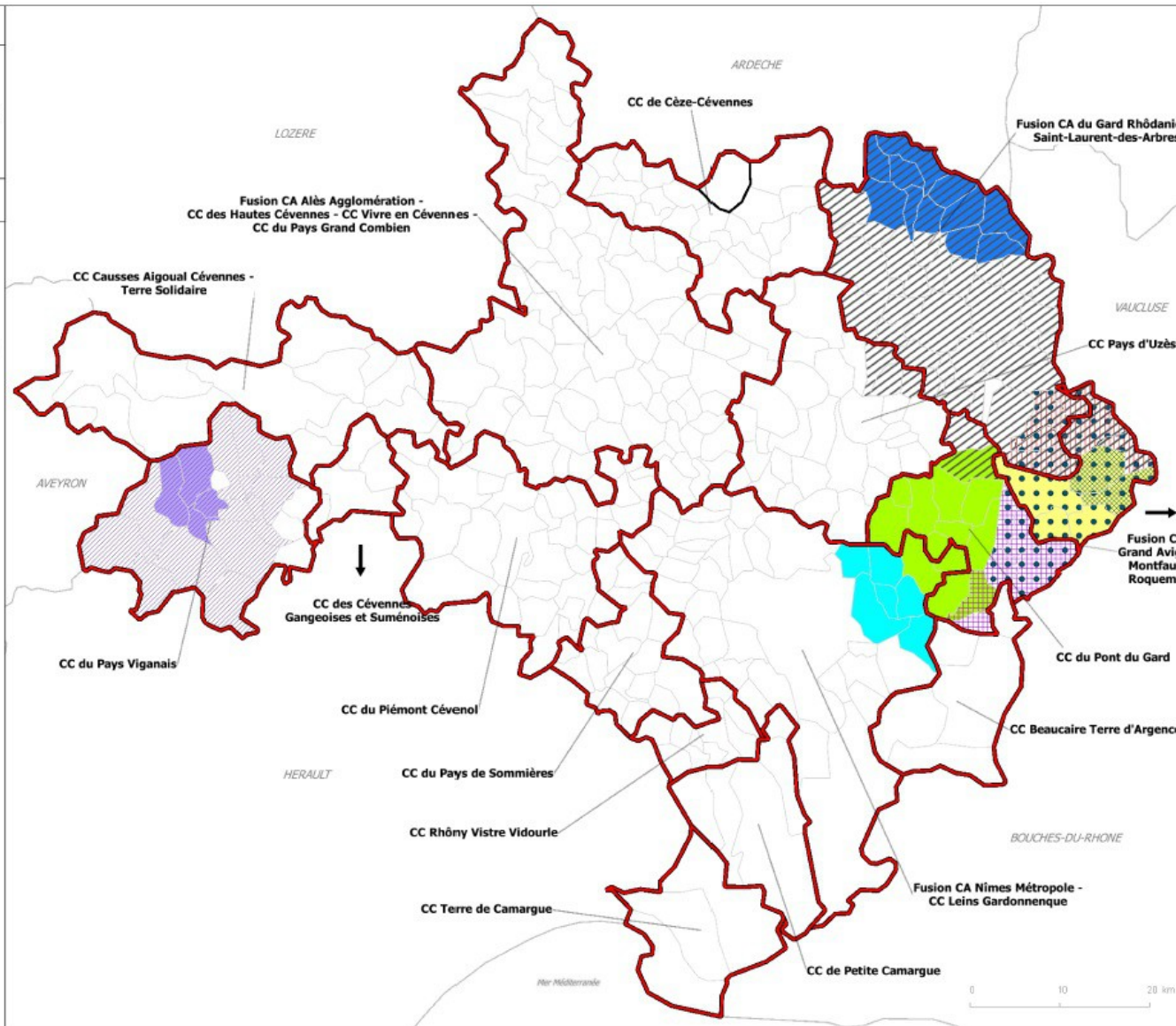
**SYNDICATS MIXTES ET  
SYNDICATS DE COMMUNES  
Scolaire second degré et autres  
compétences scolaires  
Situation future**

SUH  
OT/SIG Date d'édition : 05/10/2015  
Echelle : 1:400 000

- Communes et Intercommunalités  
adhérentes FUTUR :
- SI du Développement de l'École en Milieu Rural
  - SIVOM du Pays Viganais
  - SIVOM du Canton de Villeneuve-lès-Avignon
  - SI à Vocation Scolaire de Pont St Esprit
  - SI du CES de Marguerittes
  - SI du Collège de Remoulins
  - SI du Collège d'Aramon
  - SI du C.E.S. de Roquemaure
  - Syndicat Intercommunal pour les Etablissements Scolaires Secondaires de Bagnols-sur-Cèze (SIESB)
  - Syndicat pour l'Aménagement du Site du Lycée de Villeneuve-lès-Avignon
  - SIVU de Restauration Scolaire de la Région de Villeneuve-Lès-Avignon

- Limites administratives :
- Communes
  - Intercommunalités en projet
  - Département du Gard
  - Départements limitrophes

Source et date des données :  
- Préfecture du Gard, octobre 2015  
- © IGN - GEOFLA ® version 2.0



*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
à la CDCI du 9 octobre 2015*

## FICHE N° 7 - COMPÉTENCE DIVERS

Dans ce tableau figurent tous les syndicats dont les compétences n'ont pas été répertoriées dans les fiches précédentes : Tourisme, Social, Enfance, Transports.

### **SI pour la construction de Relais TV à Anduze**

Ce syndicat a été créé en 1966 pour réaliser les aménagements nécessaires à l'implantation d'un réémetteur TV à Anduze.

Si cette mission a été réalisée la dissolution du syndicat est à envisager.

### **SI du Mont Lozère pour la Réception de la TV et de la Téléphonie Mobile**

Ce syndicat créé en 1965 est chargé de la construction d'un relais de télévision sur la commune de Génolhac et de deux relais secondaires.

Si ces missions ont été réalisées la dissolution du syndicat est à envisager.

### **SI des Réémetteurs Télévision du Canton de Valleraugue**

Ce syndicat créé en 1972 est chargé de réaliser un programme d'équipements de réémetteurs.

Si cette mission a été réalisée la dissolution du syndicat est à envisager.

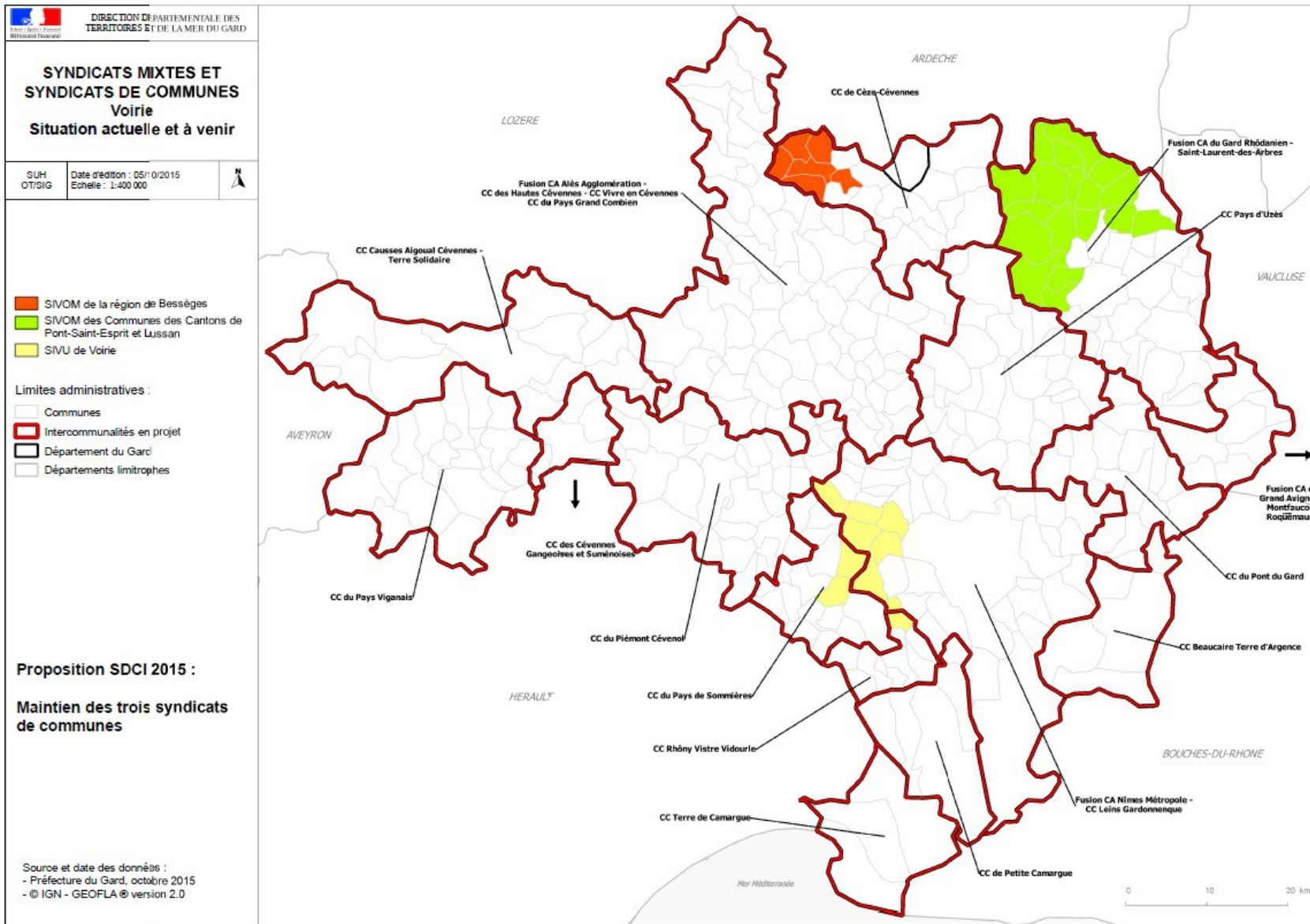


**Rationalisation Intercommunalité**  
**Syndicats Mixtes et Syndicats de Communes**  
**Compétence Divers**

SIREN	RAISON SOCIALE	COMMUNE	NATURE JURIDIQUE	Propositions SDCI 2015
<b>Voirie</b>				
243000072	S.I.V.O.M. DE LA REGION DE BESSEGES	BESSEGES	SIVOM	<b>Maintien</b>
243000197	S.I.V.O.M. DES COMMUNES DES CANTONS DE PONT ST ESPRIT, LUSSAN	PONT SAINT ESPRIT	SIVOM	<b>Maintien</b>
253001804	SIVU DE VOIRIE	ST COME ET MARUEJOLS	SIVU	<b>Maintien</b>
<b>Loisirs – Tourisme</b>				
243000072	S.I.V.O.M. DE LA REGION DE BESSEGES	BESSEGES	SIVOM	<b>Maintien</b>
200048098	S.I.V.O.M. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE VALLEE DE LA CEZE	GOUDARGUES	SM fermé	<b>Dissolution de droit au 1/01/2017</b>
200008191	SIVU DES LOISIRS DE LA JEUNESSE VAUNAGEOLE	CLARENSAC	SIVU	<b>Maintien</b>
253000970	SIVU AMENAGEMENT DE L'ESPEROU	VALLERAUGUE	SIVU	<b>Dissolution de droit au 1/01/2017</b>
<b>Petite enfance</b>				
200006054	SI DE SOUTIEN A LA PETITE ENFANCE	LA GRAND'COMBE	SIVU	<b>Maintien</b>
253003230	SIVU DU MOULIN A VENT	BEZOUCHE	SIVU	<b>Maintien</b>
253003081	SIVU DES MEYRANNES	SAINTE ANASTASIE	SIVU	<b>Maintien</b>
<b>Environnement – Aménagement de l'espace</b>				
243000072	S.I.V.O.M. DE LA REGION DE BESSEGES	BESSEGES	SIVOM	<b>Maintien</b>
243000189	S.I.V.O.M. DE LA CHARTE VALLEES ORIENTALES MONT LOZERE	BESSEGES	SIVOM	<b>Maintien</b>
253002489	S.M. DES GORGES DU GARDON	NIMES	SM ouvert	<b>Maintien</b>
253002588	S.M. DE PROTECTION DE LA CAMARGUE GARDOISE	NIMES	SM ouvert	<b>Maintien</b>
200017432	SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET L'AMENAGEMENT DU BOIS DE MINTEAU A CALVISSON	NIMES	SM ouvert	<b>Maintien</b>
253002612	S.I. D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD SOMMIEROIS	SOMMIERES	SIVU	<b>Maintien</b>
200008266	SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE NAVACELLES	LE VIGAN	SM ouvert	<b>Maintien</b>
<b>Développement économique</b>				
253000020	S.M. D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE DE BEAUCAIRE	NIMES	SM ouvert	<b>Maintien</b>
200017432	SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET L'AMENAGEMENT DU BOIS DE MINTEAU A CALVISSON	NIMES	SM ouvert	<b>Maintien</b>
<b>Social</b>				
243000197	S.I.V.O.M. DES COMMUNES DES CANTONS DE PONT ST ESPRIT, LUSSAN	PONT SAINT ESPRIT	SIVOM	<b>Maintien</b>
253003222	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL DES CANTONS D'ARAMON, VILLENEUVE LEZ AVIGNON ET ROQUEMAURE	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	SIVOM	<b>Maintien</b>

**Rationalisation Intercommunalité**  
**Syndicats Mixtes et Syndicats de Communes**  
**Compétence Divers**

SIREN	RAISON SOCIALE	COMMUNE	NATURE JURIDIQUE	Propositions SDCI 2015
<b>Relais TV</b>				
253000681	SI POUR LA CONSTRUCTION RELAIS TV A ANDUZE	ANDUZE	SIVU	<b>Dissolution</b>
253000756	SI DU MONT LOZERE POUR LA RECEPTION DE LA TV ET DE LA TELEPHONIE MOBILE	GENOLHAC	SIVU	<b>Dissolution</b>
253001168	SI DES REEMETTEURS TELEVISION DU CANTON DE VALLERAUGUE	VALLERAUGUE	SIVU	<b>Dissolution</b>
<b>Compétences spécifiques</b>				
253003347	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PISCINE DE BEUCAIRE-TARASCON	BEUCAIRE	SIVOM	<b>Maintien</b>
200003325	S.M. DES TRANSPORTS PUBLICS DU BASSIN D'ALES	ALES CEDEX	SM ouvert	<b>Maintien</b>
200001055	SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT NIMES-ALES-CAMARGUE-CEVENNES	NIMES	SM ouvert	<b>Maintien</b>
200009132	POLE BIEN ETRE SANTE	ALLEGRE LES FUMADES	SIVU	<b>Maintien</b>
200000271	SYNDICAT MIXTE DU PAYS VIDOURLE - CAMARGUE	VAUVERT	SM ouvert	<b>Maintien</b>
200009546	SYNDICAT MIXTE DU PAYS GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES	NIMES	SM ouvert	<b>Maintien</b>
200014587	SYNDICAT MIXTE DU PAYS AIGOUAL CEVENNES VIDOURLE	LE VIGAN	SM ouvert	<b>Maintien</b>
253001572	SI POUR LE MAINTIEN ET LA PROTECTION DES TRADITIONS, COUTUMES ET SITES CAMARGUAIS	LE CAILAR	SIVU	<b>Maintien</b>
253003057	SIVU DU VISTRE BUFFALON	GARONS	SIVU	<b>Maintien</b>
253003131	SI POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE INTERCOMMUNALE DU CANTON DE MARGUERITTES	MARGUERITTES	SIVU	<b>Maintien</b>
253003313	SM DU SCOT UZEGE – PONT DU GARD	UZES	SM fermé	<b>Maintien</b>
253003370	SM DU PAYS DES CEVENNES (SCOT)	ALES	SM fermé	<b>Maintien</b>
253003297	SM DU SCOT SUD DU GARD	NIMES	SM fermé	<b>Maintien</b>
253003321	SI D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE	SAINT-NAZAIRE	SM fermé	<b>Maintien</b>
253003388	SIVU SIGALA	LE GARN	SIVU	<b>Maintien</b>
253003404	SIVU POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DU CHATEAU DE TORNAC	ANDUZE	SIVU	<b>Maintien</b>





*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
 à la CDCI du 9 octobre 2015*

**SYNDICATS MIXTES ET SYNDICATS DE COMMUNES**  
**Loisirs, tourisme**  
**Situation actuelle et à venir**

SUH OT/SIG Date d'édition : 05/10/2015  
 Echelle : 1:400 000



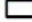

Proposition SDCI 2015 : Maintien

-  SIVOM de la région de Bessèges
-  SIVU des Loisirs de la Jeunesse Vaunageole

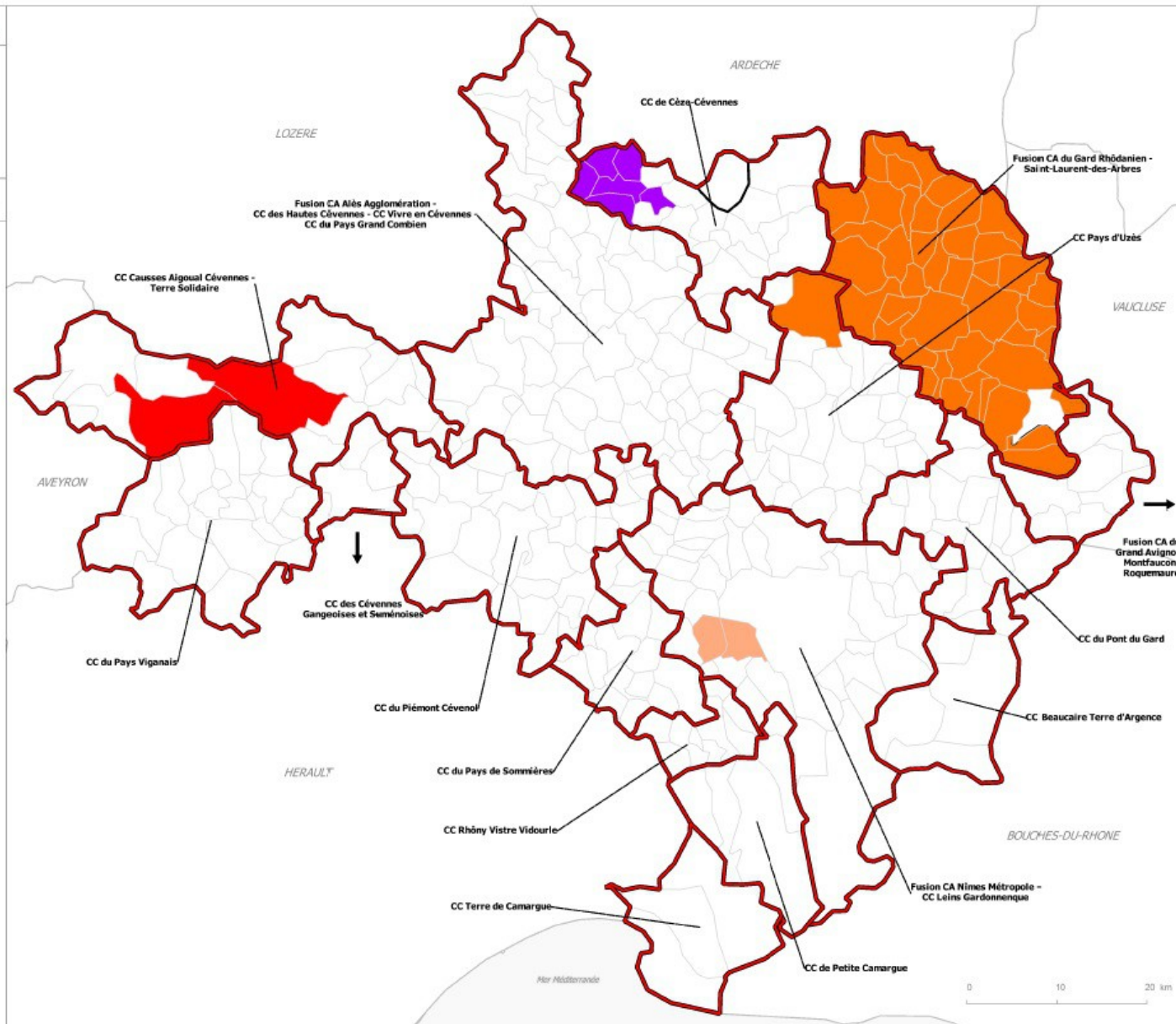
Dissolution de droit au 01/01/2017

-  Si d'Aménagement de l'Espérou
-  SIVOM d'Organisation et de Développement Touristique de la Vallée de la Cèze

Limites administratives :

-  Communes
-  Intercommunalités en projet
-  Département du Gard
-  Départements limitrophes

Source et date des données :  
 - Préfecture du Gard, octobre 2015  
 - © IGN - GEOFLA © version 2.0





*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
 à la CDCI du 9 octobre 2015*



**SYNDICATS MIXTES ET SYNDICATS DE COMMUNES**  
**Développement économique, Social, Petite enfance**  
**Situation fixe**

SUH OT/SIG Date d'édition : 05/10/2015 Echelle : 1:400 000




**Développement économique :**

-  SM d'Équipement de la Commune de Beaucaire
-  SM pour l'Étude et l'Aménagement du Bois de Minteau à Calvisson





**Social :**

-  SI pour le Développement Social des Cantons d'Aramon, Villeveuve-Lez-Avignon et Roquemaure (SIDSCAVAR)
-  SIVOM des Communes des Cantons de Pont-Saint-Esprit et Lussan

**Petite enfance :**

-  SIVU de soutien à la petite enfance
-  SIVU des Meyrannes
-  SIVU du Moulin à Vent

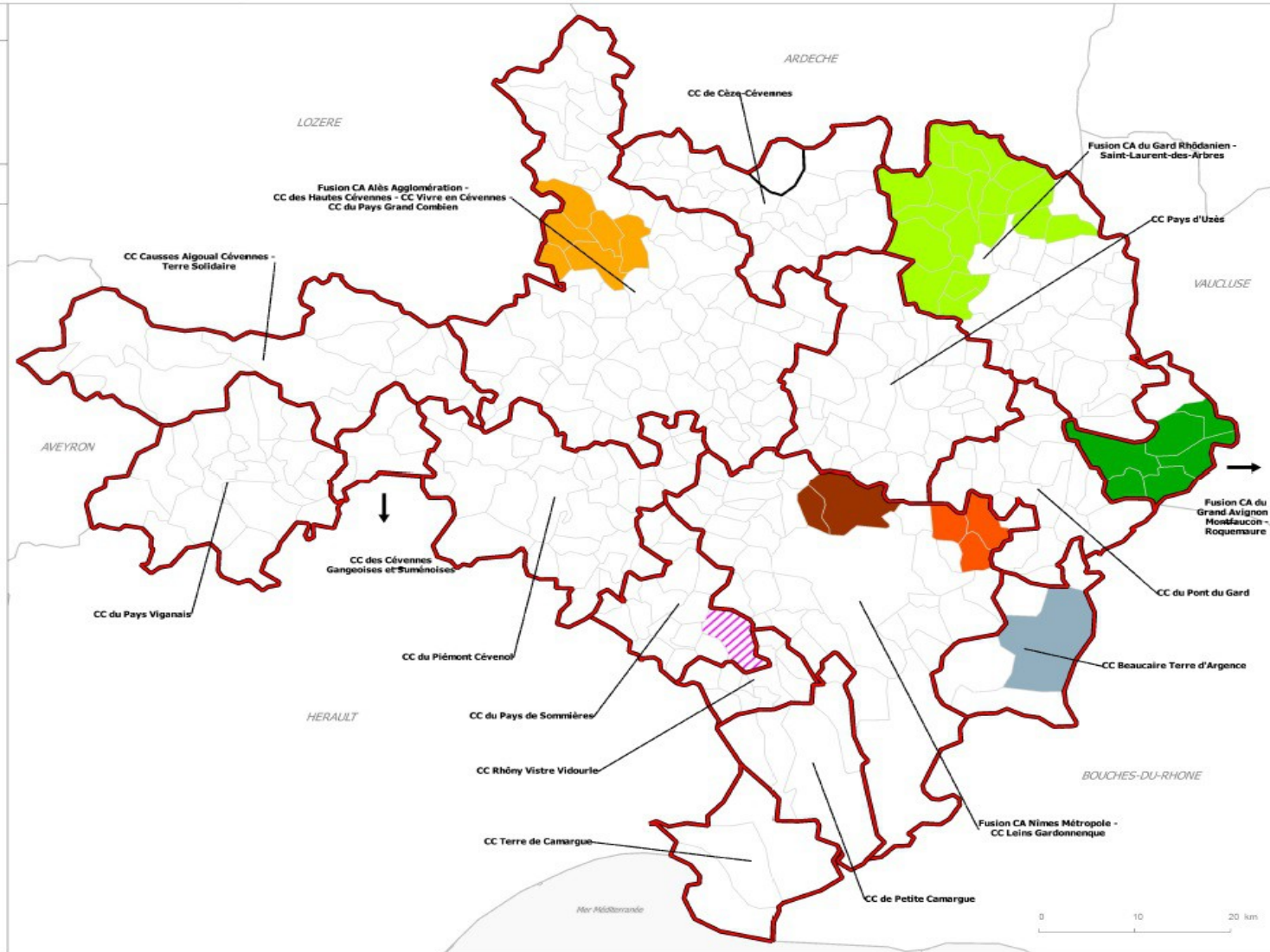
**Limites administratives :**

-  Communes
-  Intercommunalités en projet
-  Département du Gard
-  Départements limitrophes

**Proposition SDCI 2015 :**

**Maintien de tous les syndicats de communes**

Source et date des données :  
 - Préfecture du Gard, octobre 2015  
 - © IGN - GEOFLA® version 2.0



*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
 à la CDCI du 9 octobre 2015*

**SYNDICATS MIXTES ET  
 SYNDICATS DE COMMUNES**  
**Environnement, aménagement  
 de l'espace**  
**Situation actuelle et à venir**

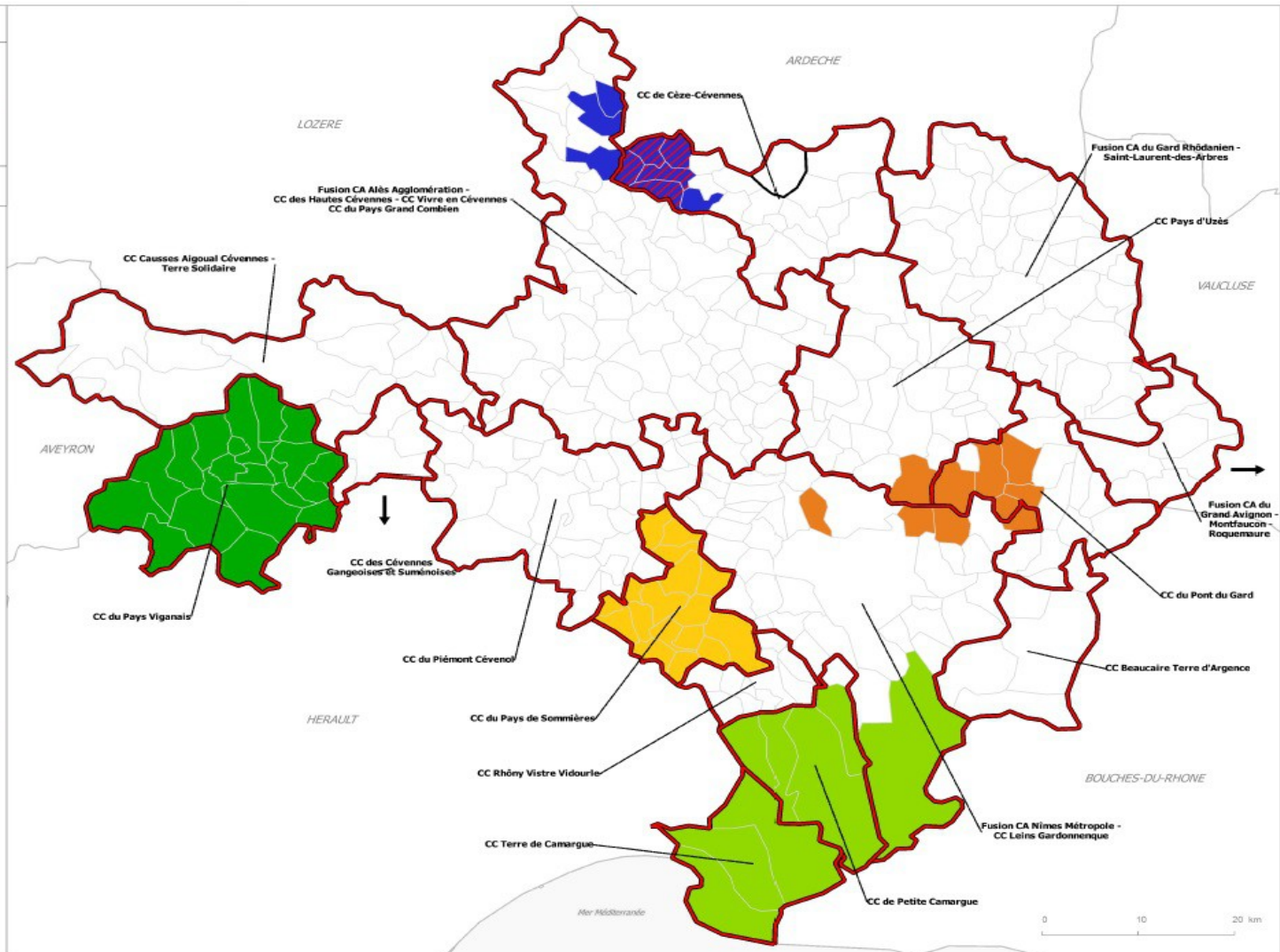
SUH Date d'édition : 05/10/2015  
 OT/SIG Echelle : 1:400 000

- SIVOM de la charte vallées orientales mont Lozère
- SM pour la Protection et la Gestion de la Camargue Gardoise
- SM des Gorges du Gardon (SMGG)
- ▨ SIVOM de la région de Bessèges
- SM du grand site de Navacelles
- Etude et l'Aménagement du Bois de Mintoau à Calvisson

- Limites administratives :
- Communes
  - Intercommunalités en projet
  - Département du Gard
  - Départements limitrophes

**Proposition SDCI 2015 :**  
**Maintien de tous les syndicats  
 de communes**

Source et date des données :  
 - Préfecture du Gard, octobre 2015  
 - © IGN - GEOFLA © version 2.0






*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
 à la CDCI du 9 octobre 2015*



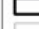



**SYNDICATS MIXTES ET  
 SYNDICATS DE COMMUNES  
 Relais TV**  
 Situation actuelle et à venir

SUJ OT/SIG Date d'édition : 05/10/2015  
 Echelle : 1:400 000

-  SI des réémetteurs télévision du canton de Valleraugues
-  SI du mont Lozère pour la réception de la TV et de la téléphonie mobile
-  SI pour la Construction Relais T.V. à Anduze

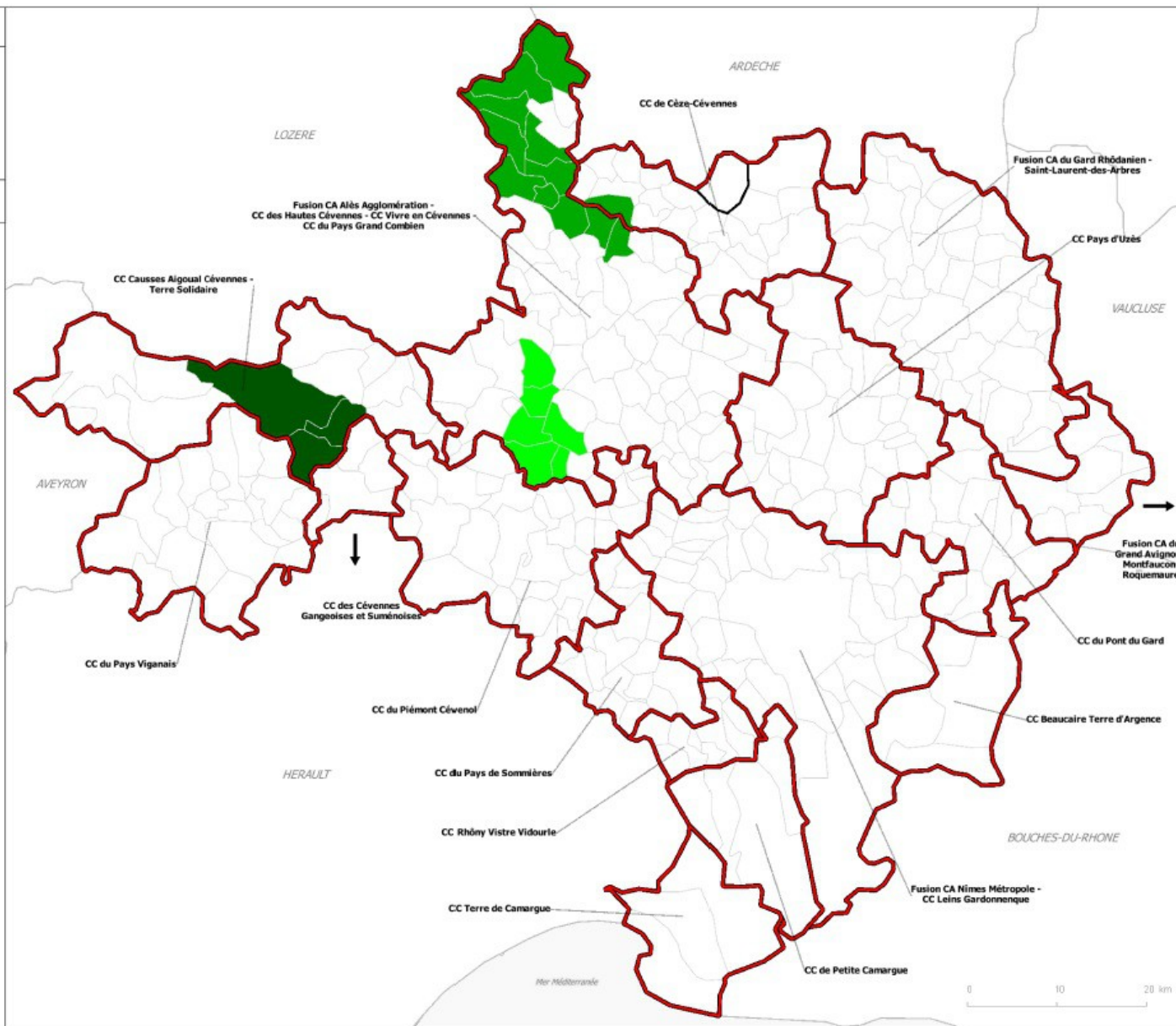
Limites administratives :

-  Communes
-  Intercommunalités en projet
-  Département du Gard
-  Départements limitrophes

**Proposition SDCI 2015 :**

**Dissolution des trois syndicats de communes**

Source et date des données :  
 - Préfecture du Gard, octobre 2015  
 - © IGN - GEOFLA ® version 2.0



Propositions présentées par le Préfet du Gard  
 à la CDCI du 9 octobre 2015

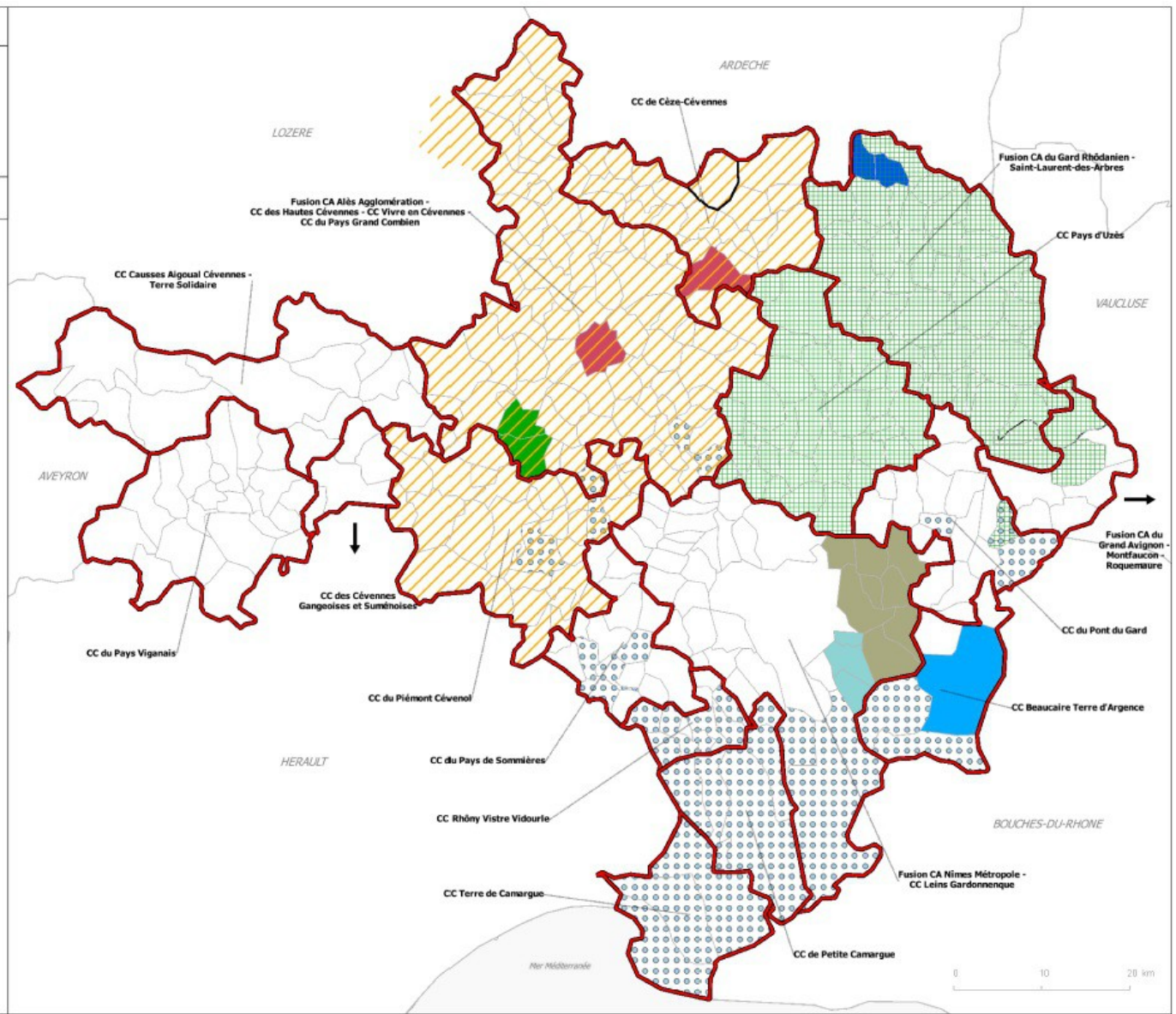
**SYNDICATS MIXTES ET  
 SYNDICATS DE COMMUNES**  
**Compétences spécifiques**  
**Carte 1**

SUH  
 OT/SIG Date d'édition : 05/10/2015  
 Echelle : 1:400 000

- Communes et intercommunalités adhérentes à titre individuel :
-  SIM du Pays des Cévennes (SCOT)
  -  SIVU SIGALA
  -  SI pour le Maintien et la Protection des Traditions Coutumes et Sites Camarguais
  -  SI de la Piscine Beaucaire-Tarascon
  -  SI d'Information Géographique
  -  SI pour la Construction d'une Gendarmerie Intercommunale pour le Canton de Marguerites
  -  SIVU du Vistre Buffalon
  -  SIVU pôle bien être santé
  -  SIVU pour la Gestion et l'Entretien du Château de Tornac

- Limites administratives :
-  Communes
  -  Intercommunalités en projet
  -  Département du Gard
  -  Départements limitrophes

Source et date des données :  
 - Préfecture du Gard, octobre 2015  
 - © IGN - GEOFLA ® version 2.0






*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
 à la CDCI du 9 octobre 2015*



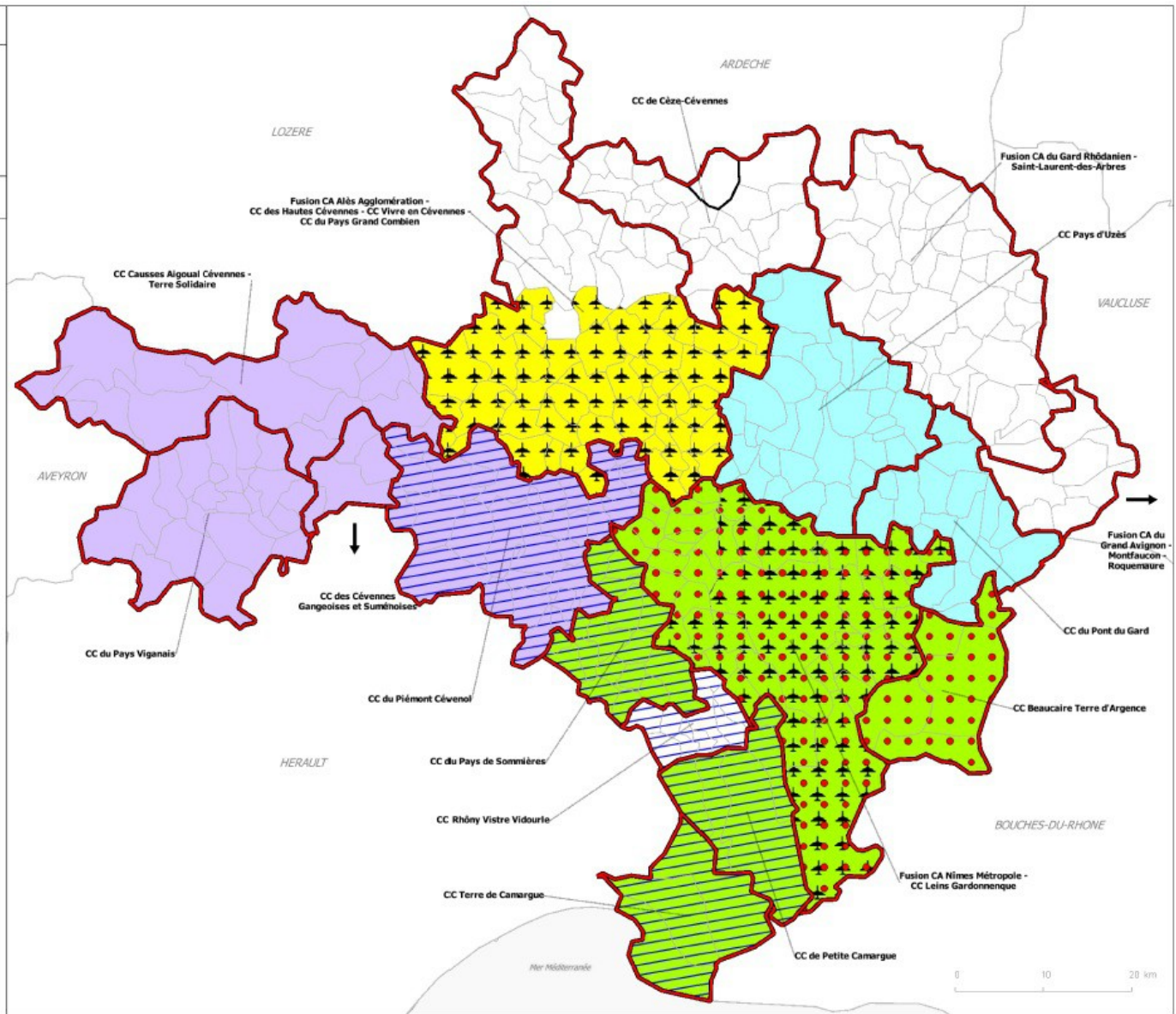
**SYNDICATS MIXTES ET  
 SYNDICATS DE COMMUNES**  
**Compétences spécifiques**  
**Carte 2**

SUH  
 OT/SIG  
 Date d'édition : 05/10/2015  
 Echelle : 1:400 000

- Intercommunalités adhérentes :
-  SM du Schéma de Cohérence Territoriale Sud du Gard
  -  SM du Schéma de Cohérence Territoriale Uzège-Pont du Gard
  -  Syndicat mixte Pays Aigoual Cévennes Vidourle
  -  SM du Pays Vidourle-Camargue
  -  SM du Pays Garrigues et Costières de Nîmes
  -  SM Transports Publics du Bassin d'Alès
  -  SM de l'Aéroport de Nîmes Alès Camargue Cévennes

- Limites administratives :
-  Communes
  -  Intercommunalités en projet
  -  Département du Gard
  -  Départements limitrophes

Source et date des données :  
 - Préfecture du Gard, octobre 2015  
 - © IGN - GEOFLA ® version 2.0



*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
 à la CDCI du 9 octobre 2015*

## LES PÔLES D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une nouvelle catégorie d'établissements publics : les pôles d'équilibre territorial et rural ( PETR).

Les PETR sont constitués par accord entre EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave, en vue de mener un projet de territoire.

Cette loi marque la suppression de la catégorie juridique des pays.

Ainsi, en application de l'article L. 5212-33 du code général des collectivités territoriales, les syndicats mixtes qui ont cette seule compétence seront dissous de plein droit à l'expiration du contrat de pays.

Ils ne pourront se maintenir que s'ils sont dotés d'une autre compétence ou s'ils procèdent à un toilettage de leurs statuts sur le volet territorial où la mention de « pays » ne doit pas apparaître.

Dans le Gard, les **6 Pays** relèvent soit d'un **statut associatif** :

- Pays Uzège Pont du Gard,
- Pays du Gard Rhodanien ;

soit d'un **syndicat mixte** :

- SM du Pays Garrigues et Costières de Nîmes,
- SM du Pays Vidourle Camargue,
- SM du Pays des Cévennes,
- SM du Pays Aigoual Cévennes Vidourle.

Aucun de ces syndicats ne présentait les conditions requises par la loi pour se transformer de droit en PETR.

## **PÔLE MÉTROPOLITAIN**

Le Pôle Métropolitain Nîmes-Alès a été créé par arrêté du 21 décembre 2012 pour exercer les compétences suivantes :

- Actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique ;
- Action d'intérêt métropolitain en matière de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture ;
- Actions d'intérêt métropolitain d'aménagement de l'espace par la coordination des schémas de cohérence territoriale dont le périmètre est identique à celui des établissements publics de coopération intercommunale qui composent le pôle ;
- Actions d'intérêt métropolitain de développement des infrastructures et des services de transport au sens de l'article L. 1231-10 à L.131-13 du code des transports.

À noter que si un EPCI peut adhérer à plusieurs pôles, il ne pourra le faire que pour des compétences différentes.

En effet, en application du principe d'exclusivité une compétence ne peut être transférée qu'à un seul établissement public.

# CARTOGRAPHIE

D'autres cartes sont disponibles en cliquant sur le lien suivant :

[Atlas départemental des territoires du Gard](#)

ou

en consultant le site internet de la préfecture du Gard à l'adresse ci-après :

(<http://gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-et-construction/Observation-des-Territoires/Atlas-departemental-des-territoires-du-Gard/Atlas-cartographique>)



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER DU GARD

## SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

SUH  
OT/SIG

Date d'édition : 17/09/2015  
Echelle : 1:400.000



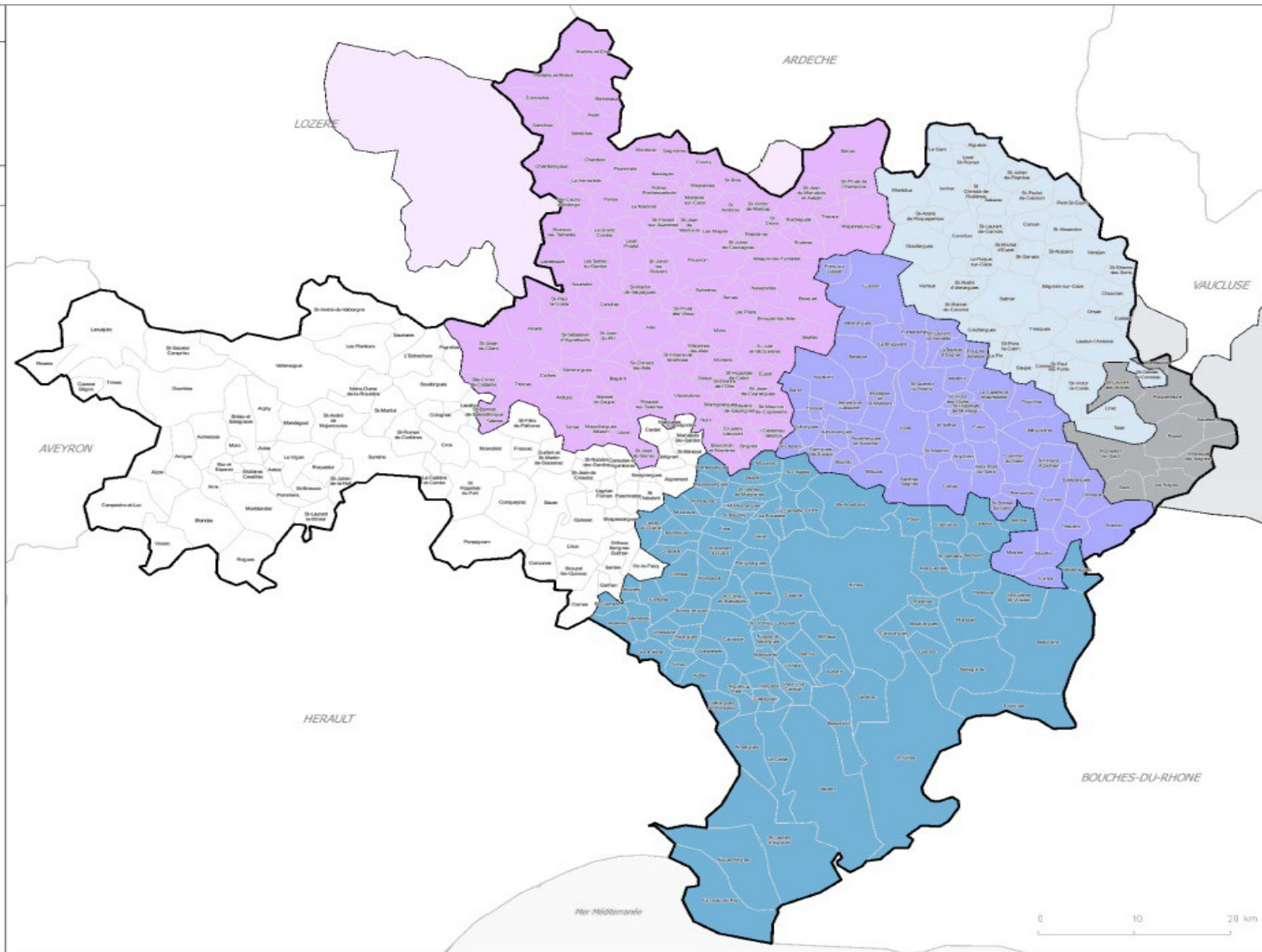
### Périmètres des SCOT :

- Bassin de vie d'Avignon
- Gard Rhodanien
- Pays des Cévennes
- Sud Gard
- Uzège Pont du Gard

### Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :  
- Préfecture du Gard  
- © IGN - GEOFLA ® version 2.0



*Propositions présentées par le Préfet du Gard  
à la CDCI du 9 octobre 2015*